

Courriers inédits de Jean-Baptiste Cessac et de son fils Léon de Cessac

À la bibliothèque de la Société Historique et Archéologique de Brive se trouvent les cahiers où Jean-Baptiste a consigné toutes ses recherches sur Uxellodunum, le déroulement des fouilles à la Fontaine de Loulié, les correspondances diverses (notamment avec Napoléon III, le colonel Stoffel, le Préfet du Lot, les Ministres etc...). Le dossier complet comprend plus de 1000 pages manuscrites. Une partie de ces cahiers a subi l'humidité et des textes sont difficilement lisibles voir même illisibles.

Nous avons retranscrit quelques courriers, avec peut-être quelques erreurs de transcription.

Les lecteurs remarqueront l'énergie considérable que Jean-Baptiste Cessac a déployé pour faire changer d'avis Napoléon III concernant le choix du site d'*Uxellodunum*. Il avait été placé à tort par les travaux de la Commission de la topographie des Gaules, sur la Pistoule à Luzech.

Son fils Léon, après une brillante carrière comme archéologue, finit sa vie misérablement à Souillac après un cumul de mauvaises conditions d'existence.

Jean-Pierre Girault

Liste des documents

1. Courrier de Cessac à Monsieur Piétri, Paris le 25 juillet 1852
2. Lettre de Cessac au sénateur Piétri
3. Lettre à Cessac du palais des Tuileries, le 20 juin 1862
4. Lettre à Cessac du palais des Tuileries, le 9 octobre 1862
5. Lettre à Cessac du palais des Tuileries, le 13 juin 1864
6. Lettre au préfet de Cessac, Paris le 3 janvier 1865
7. Lettre du ministère des finances concernant les souscriptions particulières pour les recherches de Cessac
8. Lettre de Cessac au préfet, concernant la mémoire de Monsieur Piétri
9. Lettre de Cessac à Napoléon III - 18 juillet 1865
10. Lettre du baron Eugène Stoffel à Cessac, Saint-Denis (Lot) - 18 septembre 1865
11. Lettre de Cessac, au Conseiller d'État
12. Cahors le 24 Juin 1868, lettre de Castagné
13. Courrier de Cessac à la princesse Mathilde, le 14 juin 1870¹
14. Lettre de Cessac demandant une intervention avec la princesse Mathilde
15. Lettre de Cessac suite au non-recevoir de la princesse Mathilde
16. Lettre de Cessac au Colonel Idelphonse Favé
17. Courrier de Cessac au député Eugène Rouher
18. Courrier de Cessac à Monsieur Rouher, député au corps législatif
19. Lettre de Cessac au Maréchal François Marcellin Certain de Canrobert
20. Courriers concernant l'achat du terrain par Napoléon III et les travaux de restauration
21. Courrier Cessac au député le 1^{er} avril 1870
22. Léon de Cessac (Jean-François Armand Léon), fils de Jean-Baptiste Cessac. Sa carrière et sa bibliographie.
23. Lettre de Léon de Cessac au Ministre
24. Lettre de Léon de Cessac au Préfet
25. Note du 12 juin 1880, musée de Cluny, Léon et Abel de Cessac.
26. Courrier de Jean-Baptiste Cessac concernant le bois trouvé dans la galerie. Inventaire du Musée de Cluny.

¹ - Princesse Mathilde (Mathilde Letizia Wilhelmine Bonaparte). Femme de lettres française (Trieste 1820-Paris 1904), fille de de Catherine de Wurtemberg et de Jérôme Bonaparte (1784-1860), le plus jeune frère de Napoléon. Elle tint à Paris, sous le second Empire et après 1870, un célèbre salon littéraire et artistique. Lorsque Napoléon III commence sa carrière, elle y est associée et l'assiste en tenant un peu auprès de lui le rôle de maîtresse de maison.

1. Courrier de Cessac à Monsieur Piétri, Paris le 25 juillet 1852

Mon bon cher Monsieur Piétri,

Donnez-moi, par grâce, l'occasion d'un service à rendre, d'un devoir délicat ou ardu à remplir, afin que j'offre dument à votre affectueuse amitié un point d'appui, un prétexte (?) pour le bien qu'elle veut me faire. Cette bienveillance est toute ma force, toute ma valeur peut-être ; ainsi je sens que votre contentement de cœur serait plus complet, si je parvenais à conquérir un titre quelque peu légitime aux faveurs qui sont déjà descendues sur moi.

Le prince Napoléon doit faire prochainement un voyage dans le midi de la France, et il y aura lieu, j'imagine d'envoyer dans les contrées des agents de votre administration, ne pourrai-je pas Monsieur le Préfet, faire partie de cette mission ?

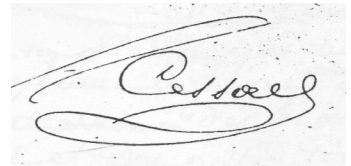
J'ai parcouru presque toutes ses contrées, je connais l'esprit des populations au milieu desquelles le prince président veut se rendre pour s'inspirer de leurs vœux, sonder leurs besoins, et sentir battre son cœur sur leurs cœurs.

Mon activité, mon zèle dévoué seraient là dans un élément sympathique, peut-être aussi, me serait-il donné de recueillir des faits, des renseignements qui auraient leur prix à vos yeux. J'y trouve en supplie donc, Monsieur le préfet, mettez-moi à l'épreuve dans la conjoncture solennelle qui se prépare, et soyez assuré que votre confiance ne vous laissera pas de regrets.

Quoiqu'il advienne, cependant, de cette supplique qui favorablement accueillie par vous, me rendrait heureux plus que je ne saurais le dire.

Croyez toujours, mon bien cher protecteur, à mes sentiments d'inaltérable affection, et à mon dévouement absolu.

Signé : Cessac

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Cessac', written in dark ink on a light-colored background.

2. Lettre de Cessac au sénateur Piétri

Monsieur, le sénateur,

Dans une lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire, il y a quelques jours à son excellence Monsieur le Ministre de l'instruction publique, je lui disais :

« *J'ai appelé l'attention de l'empereur et celle de votre excellence que la grave erreur commise par des hommes devant lesquels je m'incline d'ailleurs, parce que je voyais l'esprit de parti ramasser cette erreur au livre de l'auguste écrivain, et s'en faire une de ces arme perfide qui délaissent (?) toujours les âmes loyale..., etc.* »

Depuis tous les auspices du chef de bureau, des études historiques au ministère de l'instruction publique qui reconnaît justice et à l'existant des vœux que je voulais exprimer à la commission d'état des Gaules, que j'eus l'honneur d'avoir rencontré avec les membres de cette commission. Vous allez comprendre, Monsieur le sénateur, que si ces Messieurs conservent entière leurs convictions touchant l'attribution d'*Uxellodunum* au site de la Pistoule, j'ai dû garder d'une manière toute aussi absolue mes croyances contraires.

Ainsi ces Messieurs n'attachent aucune importance aux objets d'origine gauloise et romaine, recueillis sur le Puy d'Issolud et ne se préoccupent pas davantage que jamais ni la Pistoule ni Luzech n'aient offert la moindre trouvaille. De cette nature, aussi bien de ce chef que défaut absolu de rochers circonscrivant l'*oppidum*, ils affirment tout ce qui est repoussé par les Commentaires et repoussent tout ce que les Commentaires affirment, hormis cependant les trois cent pieds auxquels ils insistent obstinément en isthme qui en a plus de 550, mesure rigoureusement écrite.

Si on leur demande où étaient situés les trois camps de Caninius, ils répondent, nous n'en savons rien ; à la même question sur les lignes de contrevallation, ils les placent en dehors de la presqu'île, sur la rive gauche de la rivière, et c'est sur cette rive par conséquent qu'ils mettent les machines, les archers et les frondeurs chargés par César de défendre les approches de la rivière aux cadurques altérés. Lorsqu'on leur demande d'expliquer alors comment s'y prenaient ces archers et ces frondeurs pour atteindre de leurs projectiles des ennemis qui descendaient ou remontaient des pentes, situées à 200-300 et 500 mètres de leurs positions respectives, ces MM. ne répondent qu'il ne faut pas s'attacher à la lettre du texte de l'historien romain. Qu'il arrive souvent à César de dire que telle ou telle localité est non loin de telle autre, alors que pourtant elles sont séparées par des intervalles de 10, 15 et 20 lieues.

Je n'en finirai pas Monsieur le sénateur, s'il me fallait relever tous les arguments de cette force dont ils ont bien voulu rétorquer mes objections. La main sur la conscience, je suis à me demander, si toute cette question d'*Uxellodunum* de la Pistoule, de Luzech n'est pas un cauchemar, une mauvaise plaisanterie, l'on se demande si des géologues qui ont écrit cette proposition incroyable au sujet de la Pistoule : « *fait remarquable, ce monticule semble être le résultat d'un soulèvement particulier propre à la péninsule, car il est parfaitement isolé et ne se rattache pas aux hauteurs environnantes, etc...* Ne sont pas d'une compétence égale en fait de tactique romaine, de stratégie militaire des anciens temps. » Enfin lorsqu'ils disent que : « *l'oppidum se serait étendu dans toute la presqu'île, et que ses habitants occupèrent la plaine qui a l'avantage d'être cultivable et de se trouver à proximité de la rivière.* » On est réellement à douter que ces énonciations émanent d'hommes qui ont lu les commentaires.

Vous allez en juger Monsieur le Sénateur, en lisant ce passage du texte : « *Quo cum confestim C. Caninius uenisset animaduverteretque omnes oppidi partes praeruptissimis saxis esse munitas, quo defendente nullo tamen armatis ascendere esset difficile.* », etc. Aux passages que je transcris textuellement, il n'est pas besoin de connaître les lieux pour apprécier la différence radicale qui existe entre le texte latin et la topographie imaginée par la Commission. Le texte dit : « *que toutes*

les parties de la place étaient munies de roches abruptes, d'un accès difficile, même sans défenseurs, à des hommes armés, etc... » Et de son côté la commission et ses délégués prétendent que : « *le monticule était occupé par la citadelle prétendue dans les Commentaires. Ne disent que l'oppidum s'étendait dans toute la presqu'île et occupait la plaine qui avait l'avantage d'être cultivable et de se trouver à proximité de la rivière. »*

Ces contradictions entre l'histoire du siège et la Commission, nous rappelleront le personnage de comédie disant bravement : « *les ignorant ont jusqu'ici placé le cœur à gauche, mais nous avons changé tout cela* ». Seulement, Messieurs de la Commission n'ont pas fait attention, car on ne s'avise jamais de tout, forcés par les circonstances topographiques de la Pistoule, de placer l'oppidum dans la plaine, à proximité de la rivière, on se demanderait naturellement pourquoi les assiégés se préoccupèrent de leur fontaine et des périls de l'accès de la rivière, alors que pour abreuver au-delà de leurs besoins, ils n'avaient qu'à creuser à l'intérieur même de la place des puits de 7 à 8 mètres dans les alluvions riveraines du Lot. Qu'on me donne 200 manœuvres et dans 8 à 10 jours, je me charge de trouver assez d'eau même à 200 mètres de la rivière, c'est-à-dire dans l'enceinte prétendue de l'ancien oppidum, pour les besoins d'une ville de 100 mille habitants. Tout ceci est fort triste, Monsieur le sénateur, et si dans cette discussion, il n'y avait en jeu que l'amour propre et la responsabilité de la Commission de la topographie des gaules, je laisserais se fourvoyer à son aise, bien assuré que je suis, ainsi que ne le disait naguère, un savant compatriote, Monsieur Lacabane, Directeur de l'école de Chartes, qu'un jour plus ou moins prochain verra le redressement d'une erreur qui a tout de ? dans les annales de la science officielle.

Mais ici il y a en jeu un intérêt bien plus respectable, une auguste responsabilité peut être engagée et comme je l'ai dit nettement à la commission, vous vous trompez, et vous trompez l'empereur.

À ce sujet, Monsieur le sénateur, je n'ose pas dire toute ma pensée, mais si pour la question d'Alise la Commission a adopté l'opinion que je crois erronée au vu du duc d'Aumale, qui peut dire que le même prince ne saisira pas l'occasion de l'attribution d'Uxellodunum pour se placer (?) en redresser d'une erreur acceptée de bonne foi par sa majesté.

Dans la mesure de mes forces, j'éviterai à l'empereur jusqu'à la pensée d'un semblable froissement ; dit à la Commission que la vérité l'écraserait, et je vendrai jusqu'à ma dernière chemise pour atteindre le but que je poursuis.

Je ferai surgir de nouveau la fontaine détournée par César, je retrouverai les fossés des camps romains sur le Pech-de-Mont, je montrerai sous le massif argileux les galeries souterraines qui servirent à couper les veines de la source, et qui doivent conserver les étais de chêne soutenant les voutes.

Je sais que la Commission m'a dit que cette preuve ne suffirait pas encore, mais peut-être serais-je assez heureux pour recueillir dans ces tranchées quelques outils romains abandonnés par les mineurs. En ce cas, la Commission verra, m'a-t-elle dit, et moi je lui réponds non elle ne verra pas, car je me contenterai de faire dresser un procès-verbal par les autorités locales, signé de tout ce qui sait tenir une plume, dans le pays, et j'aurais l'honneur de la transmettre à sa majesté avec tout ce qui aura été retrouvé.

.....

Signé : Cessac

3. Lettre à Cessac du palais des Tuileries, le 20 juin 1862

Monsieur,

L'empereur a examiné avec intérêt votre nouveau travail sur *Uxellodunum* et sa majesté me charge d'avoir l'honneur de vous transmettre ses remerciements

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le sénateur secrétaire de l'empereur et du Cabinet et par autorisation du sous-chef.

Signé : **Sercaly**

Observations de Cessac : la dépêche qui suit se réfère au même opuscule de 1862, qui doit avoir été lu par l'empereur.

4. Lettre à Cessac du palais des Tuileries, le 9 octobre 1862

Monsieur,

Pour la nouvelle communication que vous avez adressée à l'empereur est un témoignage de votre persévérance dans les études historiques auxquelles vous vous consacrez. Sa majesté les apprécie, en reçoit avec plaisir les résultats et me charge encore une fois de vous remercier en son nom.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le sénateur secrétaire de l'empereur et du Cabinet et par autorisation du sous-chef.

Signé : **Sercaly**

Observations de Cessac : J'ajoute que quelque peu ébranlée par ma controverse, sa majesté voulut faire contrôler mes croyances par M. le baron Stoffel, officier d'ordonnance, concernant le Puy d'Issolud, lieu par moi proposé comme l'ancien *Uxellodunum*. Ce contrôle ne fut pas favorable à ma thèse, l'attribution d'*Uxellodunum* à Puy d'Issolud, étant presque un rêve absurde de son champion. Plus tard, en 1865, M. Stoffel fit membre honorable de son erreur qu'il attribua au temps trop court qu'il avait pu consacrer à l'examen du plateau et des abords de la montagne. Toujours est-il que son appréciation impressionna l'empereur et de plus fort verdict de la Commission de la Carte des Gaules. Après avoir publié mes deux dernières brochures une première dépêche du cabinet de l'empereur, me donna pour ainsi dire le coup de grâce. Elle répondait dans les termes suivants à la lettre que j'avais cru devoir adresser au chef de l'état pour lui offrir de nouveaux détails circonstanciés et les résultats de mes dernières recherches.

5. Lettre à Cessac du palais des Tuileries, le 13 juin 1864

Monsieur,

L'empereur a reçu avec plaisir vos nouvelles observations sur l'emplacement d'*Uxellodunum*, mais sa majesté se croyant suffisamment renseignée sur cette question, les faits qui s'y rattachent, n'a pas cru devoir accepter votre offre de lui fournir d'autres détails. Elle ne m'a pas moins chargé d'avoir l'honneur de vous adresser encore une fois ses remerciements.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le sénateur secrétaire de l'empereur et du Cabinet et par autorisation du sous-chef.

Signé : **Sercaly**

Observations de Cessac. Cette lettre était inévitable, congé qui n'était signifié. Aussi comprenant enfin l'impuissance de ma plume et de mes publications, et ayant eu la bonne fortune d'une relation entière avec Monsieur le sénateur Piétri, aimé, que je connaissais de longue date, je pris dès lors la résolution de couper court à mes opuscules et de faire usage d'un outil plus vulgaire de la pioche pour me donner raison. Au 13 janvier 1864, époque de la lettre, qui précède une qui fut dressée du sénateur Piétri, que je connaissais de longue date, n'était plus élu. Depuis environ un mois, il était décédé et les promesses qu'il m'avait faites, sont aussi ensevelies avec lui.

Note de Cessac : « *...Mes lettres à l'empereur Napoléon III furent interceptées, j'en ai la ferme croyance, et ce ne fut que plus de deux mois après la lumière arrachée aux entrailles du sol que de retour à Paris, je fis faire arriver une dépêche à sa majesté par l'intermédiaire de M. Piétri, son secrétaire particulier. Au mois de septembre pourtant, je reçus la lettre qui suit du baron Stoffel. En 1862, il avait déjà vu les lieux et avait trouvé ma thèse absurde, ainsi qu'il m'en fit l'aveu.* »

6. Lettre au préfet de Cessac, Paris le 3 janvier 1865

Monsieur le Préfet,

À l'occasion de la réunion du Conseil général du lot, permettez-moi de vous rappeler une question historique et topographique qui a eu déjà la bonne fortune de provoquer votre intérêt et votre sympathie. Dans la dernière session l'honorable assemblée a daigné voter une allocation applicable, par portions égales à des fouilles projetées sur les territoires de Puy d'Issolu, de Luzech et de Capdenac.

Une pensée de justice préserva évidemment à cette répartition, et je conçois que le Conseil général ne pouvait guère mettre en ligne de compte les six cents francs absorbés par les fouilles que M. Champollion fit exécuter à Capdenac, dans l'année 1816. Il ne pouvait pas davantage se préoccuper de la somme plus importante encore stérilement enfouie, en 1863, dans la plaine de Luzech et sur la rive gauche du Lot.

Et pourtant, ces travaux offriront aux explorations nouvelles des points de repère, un guide utile qui manqueraient sur le Lot à peu près inexploré de Puy d'Issolud dernière montagne présente une surface périmétrique double, au moins, des monticules ... de Luzech et de Capdenac. De telle sorte que ce qui constitue un trésor pour les uns, est à peine une obole pour l'autre. Cet exposé nous donnera la mesure, Monsieur le Préfet, de l'inégalité réelle existant dans la division du crédit alloué.

Si vous estimez opportun d'appeler l'attention de M. M. les membres du Conseil sur un état de choses qui va certainement contre leurs intentions, peut-être seraient-ils portés à établir un plus juste balancement avec les compétitions rivales. Un supplément de deux ou trois cents francs, spécialement applicable aux travaux de Puy d'Issolud, ne leur semblerait pas, sans doute, excessif.

S'il ne s'agissait ici qu'une vaine satisfaction d'amour propre local, je me garderais fort de plaider à nouveau une cause que j'ai défendue avec conviction. Il y a longtemps déjà que ma plume aurait abandonné la question d'*Uxellodunum* à ses ombres légendaires, à ses séculaires fluctuations. Il y a longtemps que j'aurais laissé s'accréditer, à loisir, l'absurde croyance que le terrible proconsul qui conquiert la Gaule avec dix légions, et réduit Marseille avec trois, aurait eu l'indicible crève-cœur de voir se morfondre, près de deux mois durant, sa fortune et son génie, six légions et demie, un corps nombreux d'auxiliaires, et toute sa cavalerie². Devant une bicoque couronnant cet étroit monticule de la Pistoule, aux versants sud-ouest si aisément accessibles qu'un attelage les gravirait sans effort, de la base au sommet, a dit M. Champollion. Il y a longtemps que j'aurais brisé ma plume, en un mot, afin que ceux qui se sentent émus aux évocations de nos antiques annales, eussent toujours le choix d'aller, au grès de leurs penchants, méditer et de se souvenir sur des rochers sans écho du passé. Sur des pierres inertes qui jamais peut-être, ne burent d'autres larmes que les larmes de l'orage. Mais aujourd'hui le débat prend une importance plus haute puisque la vérité ou l'erreur peuvent accroître, ou amoindrir l'autorité, la valeur historique d'un livre que le monde érudit attend avec la plus légitime solitude.

On ne méconnaîtra pas, en effet, que bien d'autres problèmes topographiques se rattachent à celui d'*Uxellodunum*, il me suffira de rappeler, entre autres, les controverses si savantes, si animées touchant l'attribution d'Alésia.

Qui sait si la démonstration de l'erreur de Luzech ne jetterait pas un jour nouveau sur toutes les questions ardues ? Qui sait, si elle ne deviendrait pas le signal d'une réaction heureuse en égard à des illusions, dont peut-être, une haute sagacité n'a pu toujours se défendre ? Au surplus, je ne dois pas dissimuler que, même avec un supplément de subside, la plus grande circonspection devra présider à des recherches qui, sur les vastes territoires de Pech-de-Mont et de Puy d'Issolud seront

² - Note non reproduite sur les commentaires Hirtius.

nécessairement environnées de hasards et de mécomptes. Aussi en présence de ces éventualités j'aurai bientôt l'honneur, Monsieur le Préfet, de solliciter encore votre intérêt, sinon votre patronage si éclairé, si bienveillant, et de vous demander d'avoir pour agréable, qu'une souscription soit ouverte avec l'appui et par la voie du Courrier du Lot. À Paris, comme dans l'arrondissement de Gourdon et ailleurs, sans doute, il existe des partisans nombreux et convaincus de la cause de Puy d'Issolud et leurs libéralités contribueront, je l'espère, à amener un résultat qui est l'objet, le but de nos communs désirs.

Cet appoint éventuel permettrait aussi d'élargir le cercle des investigations, d'ouvrir, de sonder notamment les longs bourrelets, épatés, restes non équivoques d'anciens et rudimentaires retranchements. Il permettrait également d'interroger les traînées de *tumulus* semés aux abords et sur les champs de lutte où, dans la même journée, et à douze milles (18 kilomètres) les-uns des autres, combattirent et succombèrent les convoyeurs de Luctérius et les compagnons de Drappès.

Ai-je besoin d'ajouter que les fonds recueillis seraient versés dans les caisses de M. le receveur général du Lot, j'ose recevoir administrativement la destination réservée à la portion de l'allocation officielle afférente à Puy d'Issolud ?

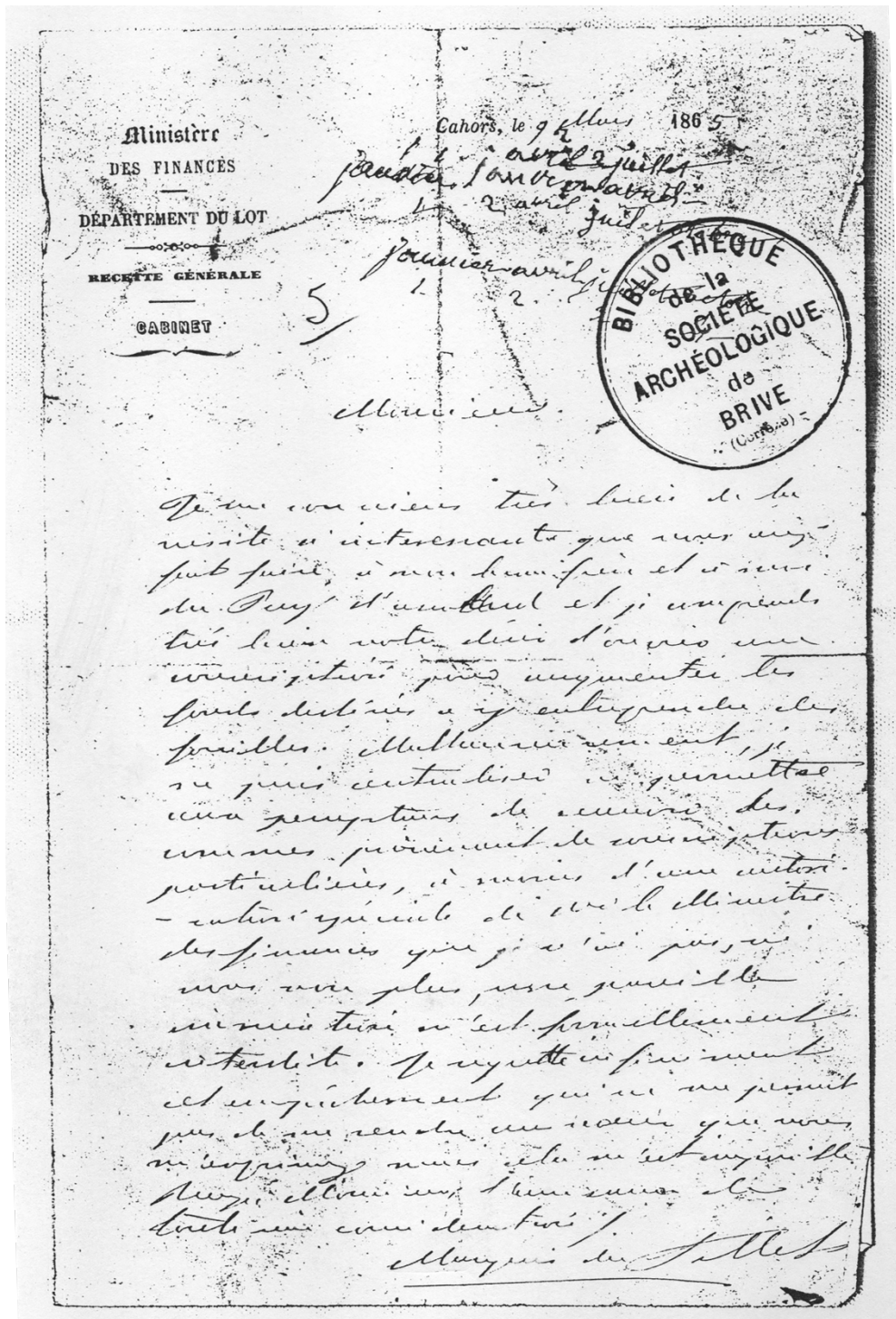
Je suis avec un profond respect, Monsieur le préfet.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : **Cessac**

Rue des Feuillantines, n° 101 (ancien n° 14).

7. Lettre du ministère des finances concernant les souscriptions particulières pour les recherches de Cessac



Extrait – Malheureusement, je ne puis autoriser de permettre aux perceptions d'encaisser des sommes provenant de souscriptions particulières, à moins d'une autorisation spéciale délivrée par le Ministre des finances, que je n'ai pas reçu. Je regrette infiniment cet empêchement qui ne me permet pas de vous rendre un service que vous me priez, mais cela n'est impossible.

8. Lettre de Cessac au préfet, concernant la mémoire de Monsieur Piétri³

Monsieur le préfet,

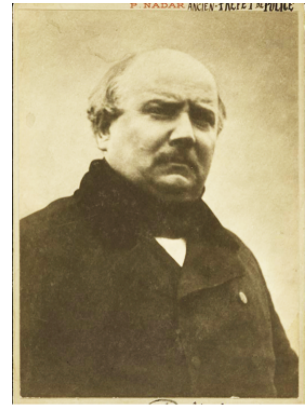
C'est le nom d'un homme, d'un simple magistrat du ministère public à qui notre frère, toujours si regretté vous a pendant 32 ans la plus sympathique bienveillance.

En considération d'une aussi chère mémoire, daignerez-vous me recevoir, Monsieur le Préfet, et me permettre de vous faire hommage d'une œuvre de dévouement inspirée et soutenue trois années par le dévouement de notre frère.

Le protecteur et l'ami n'a pas eu la joie, hélas ! de voir la réalisation d'un succès que la lecture du travail du protégé lui avait fait pressentir ; ce fut encore, une tristesse ajouter à la douleur de la perte. Mais qui sait, toutes mes heures de défaillances, je fais remonter jusqu'à lui, une influence, une meilleure part dans le redressement de l'erreur historique qui eut déparé le livre de l'auguste historien de César.

Sans les conseils, sans les encouragements de Monsieur le sénateur Piétri, ma persévérance se fut lassée, peut-être à lutter contre les compétences des hommes de guerre, contre les autorités scientifiques dont le verdict erroné devait fatalement abuser la religion de l'empereur.

Je suis avec un profond respect, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.



Pierre Marie Piétri photographié par Nadar.

Signé : **Cessac**

Commissaire de police du quartier du Val-de-Grace.

³ - Pierre Marie **Piétri (1809- 1864)** : commissaire du gouvernement de la Corse, 28 février/avant le 13 mars 1848, démissionnaire le 13 avril. Représentant (Corse), 23 avril 1848. Préfet de l'Ariège, 3/26 août 1849 ; du Doubs, 7 mars 1851, nomination rapportée le 3 avril ; de la Haute-Garonne, 30 octobre/avant le 22 novembre. Préfet de police, 27/28 janvier 1852. Sénateur, 9 juin 1857. Chargé de la direction générale de la sûreté publique, 30 novembre 1857, démission acceptée le 16 mars 1858... Commissaire du gouvernement pour le rattachement de la Savoie en 1860. Sénateur chargé de l'administration de la Gironde, 11/20 mars 1863, démission acceptée le 23 juillet.

9. Lettre de Cessac à Napoléon III - 18 juillet 1865

Sire,

Au bout de sacrifices, de brochures publiées, et de sollicitations inconduites, j'osai faire à M. le président du conseil général du Lot me ? favorablement écouté.

Grace donc à un maitre compatriote, convaincu comme moi, qu'*Uxellodunum* et le Puy d'Issolud représentent un même lieu, un même désastre, une même gloire, l'allocation demandée fut, en partie concédé, d'accord plus tard, de souscriptions amies. C'est avec des modestes ressources, pourtant que pendant plus d'un mois, de chaleurs excessives, sous ma direction et sous mes yeux, la pioche, mon suprême recours, a fouillé, a interrogé si heureusement Puy d'Issolud, que pas une ombre ne voilera désormais le dernier refuge de l'indépendance gauloise.

Bassin de l'antique fontaine pérenne, poteries gauloise, armes romaines, bronzes à double origine, dite de la Tour dénommée par les terres calcinées, par les charbons gisant à deux mètres de profondeurs ; tous ces témoignages d'un épisode sanglant ont revu le jour sous l'outil de mes ouvriers, à leur tour, et par surcroit, les galeries souterraines, elles-mêmes, vinrent bientôt affirmer ma thèse et couronner ma persévérance, sans analogues dans ma guerre de César, ces galeries aussi bien que les fragments de blindage recueillis éveillaient l'intérêt de votre majesté, et l'attention du monde savant, il y a là peut-être une étude curieuse pour le géologue, comme pour l'écrivain qui veut sonder le génie militaire du conquérant.

Je ne dois pas terminer cette notice, mais qu'il me soit permis d'ajouter, ici à votre majesté, qu'avant d'être rappelé à Paris par les devoirs, de ma fonction, l'artère principale a pu être déblayée, déjà sur une grande étendue, des matières sédimentaires accumulées par les eaux, et j'ai laissé mon fils sur les lieux pour poursuivre ce travail de déblayement. Cette artère va se bifurquant sans doute aux abords de la source que le système a dû embrasser, mais en tous cas, elle présente un développement d'environ quarante mètres.

Ouverte et poursuivie avec des incidents caractéristiques, au cœur d'un massif de tuf crée par la fontaine même, à travers les siècles antérieurs, la baie de cet ouvrage offre sous sa voûte cintrée, une élévation de six pieds romains, sa largeur, d'une paroi à l'autre, est de cinq pieds.

Et maintenant, si en présence de ce travail des mineurs légionnaires, il pouvait rester dans les esprits quelque doute sur sa signification, et touchant le site de l'*oppidum* cadurque, il me sera aisé, de calmer les incertitudes en renouvelant à mon gré, la prétendue prodige qui terrifie les malheureux assiégés.

Oui sire, que votre majesté paraisse désirer cette épreuve décisive, et je serai à ses ordres, et alternativement, à sa volonté, les eaux rempliront le bassin de l'antique source, ou couleront dans la galerie qui les dérive il y a dix-neuf siècles.

Formule de politesse

Signé : Cessac

10. Lettre du baron Eugène Stoffel à Cessac, Saint-Denis (Lot) - 18 septembre 1865

Monsieur,

Je suis ici depuis trois jours avec M. de Reffye, officier d'Ordonnance de l'empereur.

Sa Majesté nous a envoyé au Puy d'Issolud pour y rechercher les traces des camps de Caninius sur les hauteurs. Nous avons visité les travaux que vous avez fait exécuter à la Fontaine de Loulié, et nous sommes dans l'admiration de la découverte que vous avez faite, je n'en connais pas de plus curieuses, ni de plus intéressantes. Lorsque l'empereur me donna l'ordre de me rendre ici, il n'avait autorisé à faire fouiller dans le but de retrouver les galeries de César ; mais bien que je sois ici avec l'argent nécessaire, je me garderai bien de toucher en rien à vos beaux travaux, et me bornerai à la recherche des camps. La Fontaine de Loulié et ses abords sont de votre domaine, et je regarderais comme un crime d'y toucher à quoi que ce soit. Cependant, Monsieur, comme il serait du plus haut intérêt que votre belle découverte fut complétée, voulez-vous être assez bon pour me faire savoir, si vous consentiriez à revenir au Puy d'Issolud, en vue d'y faire continuer les travaux. Je tiens dans ce but, 500 francs à votre disposition. Monsieur Ruffye et moi qui restons sur les lieux, nous vous assisterions quand vous le désireriez et que nos autres travaux nous le permettraient. Je serais fort heureux que rien ne vous empêchât d'achever votre intéressant travail, surtout du moment où placé sur les lieux, je me trouve à même de les suivre ...

Veillez agréer Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Signé : **le Baron Stoffel**, officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon III.



Baron Stoffel
Tirage bronze patiné
(par le chevalier
De Stuers, 1906)

11. Lettre de Cessac, au Conseiller d'État

Monsieur le Conseiller d'État,

Vous avez bien voulu, dans le temps, vous intéresser à mes études sur la question si controversée du site de *l'oppidum d'Uxellodunum*.

Le même intérêt me suivra je l'espère, Monsieur, dans le court travail que je prends la liberté de vous soumettre, vous laissant complètement le soin d'apprécier s'il peut être utile ou non d'entretenir un instant l'auguste historien de César.

Vous savez que sa Majesté a fait acquérir la portion du territoire où se déroula le dernier épisode du siège et de plus des fouilles complémentaires furent récemment exécutées par ses ordres.

Je me propose, Monsieur, de reprendre sous peu d'autres fouilles partielles entamées de 1862 à 1865 et que je dus momentanément délaissier parce que les résultats entrevus n'auraient pas suffi à trancher le problème dont je poursuivais la solution.

Je me résignerai alors à prendre le taureau par les cornes, et à mettre résolument la pioche sur la butte qui recouvrait à mon sentiment les témoignages invisibles de l'attribution d'*Uxellodunum* au site de Puy d'Issolud (ou Issolu). Mes efforts et mes sacrifices furent heureux dès la première heure de cette tentative que j'eusse entreprise plutôt, si plutôt j'avais pu compter sur une assistance, sur un concours officiel que je sollicitais, en vain, depuis 3 ans.

Quoiqu'il en soit, l'œuvre fut menée à bonne fin et une erreur historique fut épargnée au livre que le monde de la Science et des Lettres attendait avec impatience.

Après m'être ainsi dévoué au service de l'empereur et lui avoir consacré le repos (?) des nombres de mes jours, il me sera permis de retourner à mes explorations et d'y faire à mon profit une moisson archéologique dont j'avais déjà pressenti la valeur.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les terrains propriétés de sa majesté seront respectés par mes ouvriers dont j'utiliserais les bras.

À tort ou à raison j'ai oui dire qu'une deuxième édition des volumes parus de l'Histoire de César devrait être publiée à l'occasion de l'apparition du troisième volume.

À tort ou à raison, encore, on ajoutait que le tome II qui serait réédité comprendrait certaines rectifications reconnues nécessaires par l'auguste écrivain.

Vous savez sans doute, Monsieur le Conseiller d'État, ce qu'il y a de vrai ou de faux dans ce dire... et mon indiscretion, de ce chef, n'ira pas plus loin. Si l'œuvre impériale ne doit subir aucune retouche de son auteur, les pages suivantes de cet écrit n'ont plus aucun intérêt pour personne et je vous prierai de n'en pas continuer la lecture.

Dans le cas contraire, je supplie sa majesté, je vous supplie vous-même, Monsieur, de ne voir dans les lignes que j'ajoute qu'une dernière manifestation de mon dévouement, à la personne et à la gloire de l'empereur.

Mes aperçus, mes indications n'ont qu'un but celui d'accroître encore l'autorité historique de l'œuvre magistrale du prince.

Je ne m'occuperai ici, Monsieur le Conseiller d'État, que de la question d'*Uxellodunum*, et si sa majesté devait rééditer une 2^{ème} édition du second volume de son œuvre, il serait conforme à la topographie et à la vérité de modifier quelques assertions erronées.

Ainsi le mot **presque** qui figure à la ligne 13 de la page 295 de la grande édition devrait être supprimé, car malgré les ondulations du plateau du Puy d'Issolud (ou d'Issolu), il n'est pas un point de son contour qui ne domine **d'au-moins 40 mètres le terrain bas environnant**.

L'isolement du plateau est donc complet, absolu.

J'ai regretté aussi la mention qui suit de la page 297 : « *Malheureusement le chemin de fer de Périgueux à Capdenac, qui traverse l'emplacement où la contrevallation aurait pu être établie a dû faire disparaître les traces des travaux romains : les fouilles pratiquées au-dessus de cette ligne n'ont rien donné* ».

Ces fouilles, en effet réalisèrent les prévisions que je communiquai, en 1865, aux savants officiers d'ordonnance de l'empereur. La contrevallation ne pouvait pas avoir été établie sur la rive droite de la Tourmente, car elle n'eût en rien protégée les assiégeants couvert par le *flumen* lui-même, sans effet contre la place.

Le *vallum* fut de même inutilement cherché, contre mon avis, sur la rive gauche du *flumen*, bien que là son utilité eût été sérieuse, puisqu'elle eut empêché les *oppidanis* d'accéder à la rivière, et d'abreuver avec leurs troupeaux et leurs bêtes de somme.

Tout ce côté de l'*oppidum* était fermé à peu près par le *flumen* des commentaires (la Tourmente) et aussi par la Dordogne coulant au pied des pentes, dominées par le côté sud du massif. Hirtius n'eut pas à mentionner **le fleuve** pour la raison qu'aucune attaque ne put avoir lieu contre les versants et les escarpements qui regardent le midi. Là en effet, l'*oppidum* protégé par la Dordogne, était défendu plus énergiquement encore par des rochers qui, ainsi que le constate sa Majesté, ont **jusqu'à 40 mètres de hauteur**.

L'investissement était complet, dit Hirtius, à l'arrivée de César : « *Cum contra expectationem omnium (Caesar) Vxellodunum uenisset oppidumque operibus clausum animaduverteret ...* . Et pourtant la phase latine ne doit pas être interprétée d'une façon trop absolue, la ligne d'investissement n'avait pas dû être prolongée par Caninius *rebilus* de manière à enfermer le front ouest de l'*oppidum*, puisque afin de repousser les assiégés des abords du *flumen* vers lequel ils pouvaient descendre malgré les difficultés des lieux. Le général romain dut poster par surcroît, **des archers, des frondeurs et établir des machines (tormenta)** : « *tormentis etiam quibusdam locis contra facillimos descensus conlocatis, aqua fluminis prohibebat oppidanos.* »

Le récit d'Hirtius prouve encore dans le passage que je vais transcrire qu'aucune contrevallation ne fut établie par Caninius entre la rive gauche du *flumen* et le versant prolongé aujourd'hui de Loulié, de l'Éguillat et des Tourettes : « *Erat autem oppidanis difficilis et praeruptus eo descensus, ut **prohibitibus nostris** sine uulneribus ac periculo uitae neque adire flumen neque arduo se recipere possent ascensu.* » Les mots, **ut *prohibitibus nostris***, ne résultent-ils pas que l'occupation de ce côté de la place n'était en rien permanente. Si une ligne d'investissement y eût été établie, des troupes y eussent été évidemment établies, et dans ce cas l'obstacle repoussant les *oppidanis* de la rivière eut été également permanent.

Une sage interprétation de la narration latine fait comprendre jusqu'à la dernière évidence... que Caninius *rebilus* établi sur le Pech-de-Mont, mis ses premiers soins à se couvrir au moyen de fossés creusés le long de l'amphithéâtre qui ferme le col dit de Roujou. Puis autant que l'effectif son corps le lui permettait, il traça autour de l'enceinte ennemie une ligne d'investissement : « *quantum copiae patiebantur, uallum in oppidi circuitum ducere instituit.* »

Cette ligne dut s'étendre à l'est et au nord de la place, car elle pouvait être surveillée des points culminants où ses légions étaient campées, mais au midi les escarpements et la Dordogne constituaient la plus infranchissable contrevallation. À l'ouest les eaux du *flumen* (de la Tourmente) emplissant à cette époque le fond de la vallée, fermant également la place. Les défenseurs d'ailleurs étaient résolus à lutter jusqu'au bout contre la fortune romaine, comme ils le montrèrent plus tard : « *Cum pertinaciter resisterent oppidani, magna etiam parte amissa siti suorum in sententia permanerent, ad postremum cuniculis uenae fontis intercisae sunt atque auersae.* »

Jusqu'à la venue de César, l'objectif de Caninius fut le côté oriental de l'*oppidum* faisant face à ses campements de Pech-de-Mont, présentant le front le plus abordable.

Sur Pech-de-Mont défendu par des fossés commandant le col et par les pentes rapides qui circonscrivent tout le surplus du massif, il n'avait à redouter aucune attaque venant du dehors ou

de l'*oppidum* lui-même.

Sur le Pech-de-Mont où l'on retrouverait aisément les vestiges des trois campements qui surveillaient toutes orientations de l'horizon, il avait encore à sa portée, en plein campement et sur l'un des fronts des Caudières (?) deux sources pouvant suffire aux besoins de ses hommes.

Il résulte des commentaires que le prudent et sagace général jugea à propos d'arrêter les travaux d'investissement, de dégarnir et de redouter qu'il ne pouvait suffisamment protéger et de concentrer ses troupes.

Cette concentration donne la clef de la rapidité de ses mouvements lorsque le général, à l'aube du jour, a conduit une attaque contre les convoyeurs de Luctérius et lorsqu'après cette première lutte il résolut d'aller surprendre Drappès à dix mille de là.

Comment concevoir qu'un chef de corps eut disséminé l'unique légion laissée à la garde des camps sur trois positions éloignées l'une des autres. Termes et Montbuisson auraient pas, il est vrai se soutenir mutuellement, mais les trois ou quatre cohortes laissées sur Pech-de-Mont sans autre protection que des lignes étroites de fossés peu profond eussent été certainement enlevés de jour ou de nuit dans une sortie des assiégés. Une tentative de ces derniers se fut du moins produite, du moment que les difficultés des lieux leur eût permis de combattre pendant 3 heures avant que les garnisons de Termes ou de Montbuisson eurent pu arriver au secours de leurs frères d'armes. L'aspect de la contrée telle qu'elle était à l'époque du siège, un coup d'œil jeté sur la campagne du haut des Temples différait à sa majesté pour répudier le système des trois camps qu'elle a cru devoir admettre.

On ne peut douter qu'il fut impossible à Caninius de regagner sa position première dans la journée qui vit la défaite de Luctérius et de Dappès. Double lutte et double triomphe qui eurent lieu sur des théâtres distants de 12 mille (18 km environ)

.....

Signé : Cessac

12. Cahors le 24 Juin 1868, lettre de Castagné

Mon cher Cessac,

Je vous remercie de tout cœur pour la dernière lettre que vous n'avez adressée à l'occasion de mon travail sur la fouille de Murseins, j'ai été très sensible à l'amicale attention qui les a inspirés.

Je tenais beaucoup à connaître votre opinion et je vous sais un gré infini surtout de la franchise avec laquelle vous n'avez transmis vos appréciations.

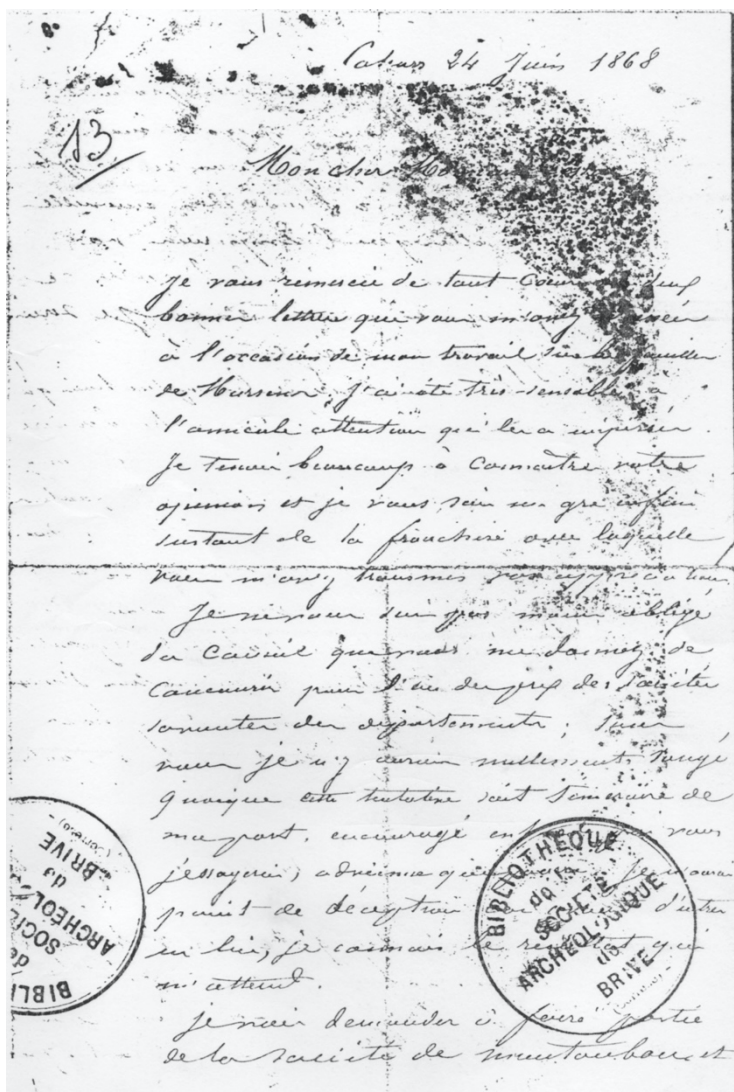
Je ne vous suis pas moins obligé du conseil que vous me donnez, de concourir pour l'idée (?) du prix des sociétés savantes des départements. Sans vous je n'y aurais nullement songé quoique cette tentative soit sincère de ma part, encouragé en plus par vous, j'essayerais, adviendra qui pourra. Je n'aurais point de déceptions car avant de d'entrer en lien, je connais le résultat qui m'attend.

Je vais demander de faire partie de la société de Montauban et si mon admission est prononcée, je commencerai à préparer mon travail que je pourrai rendre plus complet à l'aide des nouvelles fouilles de l'Empereur va prescrire parait-il, d'après ce qu'on m'a écrit et que je serais appelé à diriger.

En ce qui concerne les explications que vous me demandez dans votre dernière lettre touchant l'attribution de l'usage des amphores à ? aux gaulois. Je vous dirai que j'en ai trouvé dans toute les fouilles que j'ai faites sur des portions de murailles qui m'ont été, à aucune époque, l'objet de réparation d'aucune nature, ni restauration récentes. Ces fragments d'amphores se trouvaient pourtant mêlés à d'autre débris, de poteries gauloises les mieux conservées. Aussi pour moi, il n'y a pas le moindre doute que les gaulois n'aient connu les amphores.

M. de Saulez, qui visité les lieux en compagnie de M. Bertrand et de M. de Reffye, a lui-même recueilli de ces morceaux d'amphores tout à fait dans le fond de la muraille, à côté d'une cheville (?) de la muraille qu'il a tenu à enlever de ses mains. M. de Saulez a si bien compris l'importance de cette découverte qu'il m'a recommandé d'une manière toute particulière de ne pas oublier de la mentionner.

Quant aux galeries de l'abbé Cuquel, ce n'est autre chose que des grottes naturelles dont l'une, la plus importante et qui d'après lui aurait servi à tarir la fontaine, a servi de retranchement aux anglais. C'est une véritable plaisanterie que de vouloir reconnaître dans cette grotte une galerie



creusée de main d'homme, et notez bien qu'elle se trouve à peu près à moitié hauteur d'un rocher à pic appelé le Roc d'Aucor, qui mesure quelque chose comme 82 ou 85 m d'élévation. Elle correspond au point D de mon plan. Vous trouvez la description de cette grotte dans les statistiques de M. Delpon, volume II, page 425.

La prétendue fontaine gauloise est encore quelque chose de plus cocasse. Il est difficile de comprendre comment un homme sérieux et ayant ses raisons a pu voir les vestiges et la place d'une source.

L'abbé Cuquel est venu sur les lieux le jour que ces Messieurs y étaient, mais il n'y a pas eu de chance pour faire valoir son attribution de Mursens à *Uxellodunum*. Pour couper court à toute discussion on lui a dit que la question était jugée.

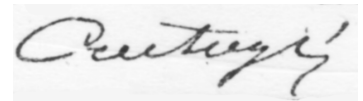
Je dois vous dire qu'il paraît que les fouilles de Puy d'Issolud vont se continuer et se poursuivre d'une manière complète. L'Empereur donne 1000 Francs et le ministère des Beaux-Arts 1200 Francs. Vous savez sûrement que l'Empereur a acheté 40 ares de terrain autour de la fontaine de sorte que maintenant on pourra accéder librement.

M. de Reffye m'a parlé de ces fouilles à son passage à Cahors et l'ancien préfet du Lot, de Pebeyre (?) vient de m'écrire que les fouilles, ainsi que celles de Mursens vont être nécessairement reprises. Si vous n'en étiez pas informé directement, ce qui ne peut pas manquer, je vous en donnerai avis et vous tiendrez au courant du résultat obtenu ?

Je vous serais très obligé de me faire savoir si M. Stoffel à ce moment est à Paris ou bien s'il est à Berlin. Il a toujours un logement, je crois, rue Mathurins 39.

Mon cher Monsieur Cessac mille compliments affectueux et mille remerciements avec la main du cœur.

Signé : Castagné.



13. Courrier de Cessac à la princesse Mathilde, le 14 juin 1870⁴

Madame la princesse Mathilde,

Personne n'ignore que votre altesse impériale se montre également touchée des témoignages de dévouement donnés à l'empereur, et des services rendus à la chose publique, la défense de l'ordre et des lois. Que rappelant aussi de plus récents bons offices connus et appréciés de l'auguste historien de César, j'ose solliciter Madame, le haut patronage de votre altesse en vue d'une distinction honorifique que je souhaiterais obtenir du prince dont j'ai eu l'heureuse fortune de servir utilement les travaux historiques.

Afin d'éclairer la religion de votre altesse touchant des droits que sa sagesse daignera peser qu'il me soit permis d'abord d'évoquer mon passé et l'énergie déployée, lorsqu'en qualité de chef d'un parquet du ministère public, j'eus à tenir tête aux bandes armées qui, aux appels du tocsin le 19 janvier 1849, firent soudainement irruption dans le chef-lieu de l'arrondissement de Gourdon (lot). Par respect pour la mémoire des morts, j'évitais de circonscier les incidents de la déplorable journée ... Je glisserai également sur les défaillances dont je fus entouré et comme étreint pendant que je m'efforçais de dominer la situation, d'éclairer et de ramener une multitude égarée par le mensonge et par l'ignorance. Isolé, noyé, pour aussi dire, au milieu de cette foule toute soulevée et violente, n'ayant à lui opposée qu'un faible détachement intimidé par la protestation de ceux qui, comme moi, avaient autorité dans la ville, il me fut néanmoins donné de sauvegarder en ma personne la dignité du fonctionnaire et l'honneur de la magistrature. Le lendemain la crise peut être maîtrisée, grâce à l'heureux hasard qui, en faces de nouvelles bandes recrutées par les agitateurs de la veille, plaça inopinément un bataillon de troupes de lignes accouru à marche forcée, et qui fut bientôt appuyé par un escadron de cavalerie.

Ce n'est pas sans un sentiment de légitime fierté Madame, que je rappellerai encore les témoignages de haute satisfaction qui à deux fois, me furent exprimés, au nom de la cours d'Agen par son procureur général. Acteurs et meneurs de la révolte se dispersèrent, s'évanouirent devant une force imposante, mais ce ne fut sans que la cité deux fois envahie n'eut subir par sa pusillanimes défection, une grave atteinte morale et sans qu'un édifice public, l'hôtel de la sous-préfecture de sérieux dommages matériels.

La cours d'appel évoqua l'affaire, non pas seulement en vue d'une répression plus efficace et plus solennelle ; mais dans le but aussi d'alléger mon labeur dans un ressort, aujourd'hui modèle de calme et de féconde activité, mais qui à cette époque voyait les bons citoyens terrifiés par un débordement de délits et de crimes. Je fus heureux, Madame de rentrer dans l'ombre de mon parquet, mais cet effacement circonstanciel, ce dessaisissement de la cause motivée, à mon honneur n'amoindrirent en rien, le tribut de gratitude qui me vint de la conscience publique. Ces manifestations sympathiques, seule récompense que j'ambitionnais, furent le plus chères, les plus précieuses couronnement d'une mission dignement mais périlleusement accomplie. Mon abnégation ou plutôt mon désintéressement furent tels que, à quelques jours de là, ce fut l'âme sereine et sans déception que j'eus l'occasion de lire au moniteur qu'un homme, d'ailleurs vieux



⁴ - Princesse Mathilde (Mathilde Letizia Wilhelmine Bonaparte). Femme de lettres française (Trieste 1820-Paris 1904), fille de de Catherine de Wurtemberg et de Jérôme Bonaparte (1784-1860), le plus jeune frère de Napoléon. Elle tint à Paris, sous le second Empire et après 1870, un célèbre salon littéraire et artistique. Lorsque Napoléon III commence sa carrière, elle y est associée et l'assiste en tenant un peu auprès de lui le rôle de maîtresse de maison.

serviteur de l'état avais été décoré pour la belle conduite dans ces mêmes événements auxquels, cependant, il n'avait pas même assisté.

C'est ainsi que trop souvent s'écrit l'histoire dans les temps d'agitation ! Et voilà vingt années, Madame que j'assiste impassible et résigné à l'oubli qui s'est étendu sur ce passé lointain. Et voilà cinq années encore que je vois un nouvel oubli descendre sur de plus récents services, sur d'autres preuves non équivoques de mon dévouement actif, absolu à la personne et à la gloire du souverain.

Il est vrai que sa majesté n'a pas même soupçonné au prix de quelles fatigues et de quels sacrifices j'ai poursuivi la défense d'une cause juste et utile à ses travaux historiques. Me faire plus royaliste que le roi, vouloir au besoin servir l'empereur sans son aveu, ou contre son grès, c'était montrer peut-être un zèle excessif ; mais j'avais la conscience. Ce Zèle n'était pas inopportun, j'avais même l'espoir que le succès de mon entreprise appellerait une honorable amnistie sur ma témérité.

Votre altesse impériale sait avec quels soins et par quelles profondes études, l'empereur s'est attaché à élever son livre de la vie de César au-dessus des critiques de l'âge présent et de celles de l'avenir. Une préoccupation non moins soucieuse de bien faire, d'imposer certainement à ses auxiliaires, obligés, à ceux qui avaient la tâche de rassembler les matériaux des monuments. Par Malheur, l'humanité est faillible et la science elle-même n'échappe pas à la loi commune.

Dés 1861, en effet, la Commission de la carte des Gaules en avait fait la regrettable expérience. Aux prises avec un problème ardu qu'elle avait mission de résoudre placée en face d'arcanes historiques et topographiques près de vingt fois séculaire, elle avait, avec une entière bonne foi, mais trop légèrement, peut-être, tranché de ce nouveau ..., et fixé l'attribution de l'oppidum d'*Uxellodunum* au site de la Pistoule, près du bourg de Luzech (Lot). Saisie de la question l'académie des inscriptions et belles lettres s'était prononcée, n'avait-on assuré pour une solution identique. Toujours est-il que le verdict n'avait fait qu'épaissir les ombres qu'elle espérait avoir dissipées. Confiant dans la notoriété certifiée des hommes qui depuis le 16^{ème} siècle, avaient défendu leurs droits, Capdenac, et Puy d'Issolu (ou Issolud) maintenaient leurs titres à l'encontre du monticule de Luzech. Ces deux localités revendiquaient toujours la gloire de représenter le suprême refuge de l'indépendance gauloise. Je dois avouer, pourtant, que depuis le triomphe de Luzech, bien des quercynois trouvant, dans les faits accomplis, une satisfaction qui suffisait à leur patriotisme provincial ne montraient plus qu'une timide et platonique adhésion aux compétitions des localités rivales. Moi-même Madame, j'aurais un peu de soucis de ? l'autorité des juges. Du débat n'avait dû avoir pour conséquences d'impressionner, de séduire la religion d'un auguste écrivain. Là était le danger, là était pour l'œuvre impériale l'imminence d'une tâche irrémédiable. Il fallait, dès lors, qu'avant la publication du tome II de l'Histoire de César, l'erreur de Luzech fut ruinée par une invincible démonstration. Mais cette erreur émanait de haut, et bien qu'insuffisamment faites en 1863, par des fouilles faites sur le territoire. Cette erreur, ne m'en avait pas moins fait agir, j'en possède la preuve écrite, à l'esprit si sagace de sa Majesté. Essayer de réagir contre ces impressions c'était tenter de soulever un monde. Heureusement pour ma thèse que l'empereur n'avait pas visité les lieux et que son opinion n'était que le reflet et d'appréciations étrangères. Sa haute personnalité restait, dès lors en dehors du débat, toute indépendance était acquise. Mes convictions et ma foi, mon zèle, après tout, était louable, car garder le silence, celer la lumière et la vérité me semblaient presque un crime de lèse-majesté. (...) Ainsi sondant ma conscience plus que ma compétence et mes ressources j'entamais résolument une controverse énergique, mais loyale et courtoise. Dans une période de quatre années j'écrivis, je publiai quatre brochures. Des fois, je m'épuisai le long des voies ferrées à travers les étapes ardues du Quercy, et par les 80 kilomètres des chemins malaisés qui séparent Luzech, Capdenac et Puy d'Issolu. Votre altesse peut apprécier déjà si mes campagnes furent rudes et méritoires. Étant toujours attiré vers le Puy d'Issolu et suivre mes travailleurs, j'interrogeai, j'éventrai en maints endroits les versants et les sommets longtemps rebellés à la pioche. Plus d'une fois, à bout de force et de sacrifices, j'eus la pensée, je l'avoue, de

laisser accomplir les destins, et peut-être aurais-je déserté mon œuvre, si un ami de trente ans, si le sénateur Piétri, de chère mémoire, qui avait lu mes opercules, ne m'eût fait un devoir de la persévérance. D'autre part, je savais qu'un prince de la maison d'Orléans s'occupait aussi des compagnes de Jules César. Je savais que promoteur, pour aussi dire, de l'attribution d'Alésia au site du Mont ? (Bourgogne), avait paru désavouer, plus tard, la thèse d'une brochure par lui publiée antérieurement à 1860 et de se rallier dans une certaine mesure à la Cause de l'Alaise Franc-Comtoise.

En tout cas largement, il coopéra de sa bourse aux fouilles entreprises autour du grand massif.

Ne pouvait-il pas advenir Madame qu'une fois l'erreur de Luzech consacrée par la publication du 2^{ème} volume de l'ouvrage impérial l'esprit de critique ou d'autres passions de continuer les recherches, les fouilles que je n'avais pu amener à bonne fin. Prise en flagrant délit d'erreur par le résultat de ces fouilles, l'histoire de César n'aurait pas été amoindrie dans son autorité ? La vérité dégagée des ténèbres (?) ne pouvait servir de catapulte pour battre en brèche et ruiner l'œuvre magistrale toute entière ? Pendant deux ans, ma vie eût le tourment l'appréhension de cette éventualité et, pour la conjurer. Puisque je m'étais aventuré dans cette voie douloureuse, j'y devais marcher sans repos et lutter jusqu'au bout.

Convaincu de l'impuissance de ma plume, l'inutilité (?) de mes appels à des fouilles contradictoires, solliciter une assistance qui s'était résumé dans la concession d'une obole inefficace, dangereuse même par son insuffisance et les conditions imposées. Je pris à deux mains mon courage, sans plus tâtonner, sans plus roder autour des six sources qui viennent sourdre au pied de la montagne d'Issolu et qui chacune leurs raisons (?). Pour n'avoir pas à discuter avec les idées, à ma sen erronée, d'une Commission Départementale tardivement organisée. Le 26 mai 1865, je frappais le ressaut de Loulié. La fortune fut propice à mon initiative, à mon choix, et un mois plus tard, des marnes de recharges bouleversées par ma pioche, d'un banc tufier profondément entaillé un flot de lumière jailli et le problème fut résolu, et la vérité émergea des entrailles du sol, (*suite des recherches non recopiée*).

J'avais apporté mon humble pierre à l'édifice et les fouilles faites au Puy d'Issolu et sa majesté peut écrire dans son livre « *les fouilles faites au Puy d'Issolu, en 1865, ne laissent plus aucun doute sur l'emplacement d'Uxellodunum* ». Complétant cette donnée l'auguste historien daigna signaler aussi les découvertes dues à mes recherches persévérantes....

Madame, j'aurais la satisfaction de pouvoir offrir en hommage à votre altesse, des troncs des chênes ouvrés par les soldats romains. Mieux que les blindages de la galerie souterraine, ces bois par leur longue immersion au fond des marais, ont acquis la consistance et la couleur de l'ébène,

Qu'il me soit permis d'ajouter, Madame, qu'en osant invoquer l'intervention et les bons offices de votre altesse impériale, j'obéis à un sentiment louable, respectueux, et non point à des convoitises vulgaires. Depuis 5 ans, je ne suis pas retourné dans le Quercy. Je n'ai pas monté de nouveau lieux où se déroula le dernier épisode du siège, et qui aujourd'hui est la propriété de l'empereur. Mais des affaires, des intérêts de famille m'appelleront bientôt dans mon pays d'origine, et je ne dissimule pas à votre altesse que j'y souffrirai cruellement si ceux de mes compatriotes qui me voyant longtemps à la peine m'ont encore à me féliciter que de mon succès déjà vieux et de mon dévouement toujours jeune. Ce sont là Madame, les mobiles, les fins, la justification et l'excuse de ma supplique.

Formule de politesse

Signé : Cessac

14. Lettre de Cessac demandant une intervention avec la princesse Mathilde

Monsieur,

Je n'ai pas l'honneur d'avoir eu avec vous que des apports indirects amenés par l'esprit de charité de son altesse impériale Madame la princesse Mathilde.

En ma qualité de commissaire de police du quartier de Val-de-Grâce, j'ai eu à répondre en effet aux renseignements que vous m'avez demandé touchant la situation des personnes résidant dans ma section et qui sollicitaient des secours de son altesse impériale.

Je prends cependant, Monsieur, la liberté de vous adresser ma supplique destinée à Madame la princesse avec prière de la placer sous ses yeux. Si vous jugez convenable l'exposé que j'ai fait en vue d'une distinction honorifique. La décoration de la légion d'honneur est bien long, je le sens aussi, je n'espère pas qu'il soit lu par la noble destinataire. Mais vous serait-il désagréable de le parcourir vous-même, et d'en faire selon votre appréciation un résumé pour la princesse ? Entre nous, Monsieur, je ne vous cacherai pas qu'en écrivant mon trop long placé, j'ai au moins cédé à une velléité ambitieuse qu'à un sentiment respectueux et dévoué, à une sorte d'acquit de conscience. Peu de gens dans mon pays soupçonnent l'indifférence ou l'oubli qui ont pesés sur des travaux dont l'exécution a fait inspirer par ce que je crois être une élévation de cœur par mes penchants et le culte voués à mon souverain. Je souffrirai donc cruellement, je l'ai déjà dit du mécompte de la déception de ceux de mes compatriotes et de mes amis qui ont vus à l'œuvre, mon zèle et mon dévouement.

Comme ma supplique et le rappel que je fais de mon passé ont été une douce violence à mon caractère, je laisse à Madame la princesse Mathilde, comme à vous, Monsieur, le soin de juger la valeur de l'opportunité de ma demande.

Je me som mets à l'avance à la décision qui sera prise et d'ores et déjà, je donne les mains, à ce qui m'en soit tenu aucun compte.

Pour l'empereur, pour la princesse, comme pour vous, Monsieur, c'est un simple citoyen et non un fonctionnaire qui sollicite une faveur

Si cette faveur est estimée trop haute pour le mérite des actes invoqués, je renonce volontiers à mon rêve.

En tout état de chose, je vous prie de croire, à toute ma reconnaissance et aux sentiments de haute considération avec lesquels je suis, Monsieur.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Cessac

S'il ne vous était pas déplaisant de me recevoir, j'aurais l'honneur de me présenter à votre cabinet.

15. Lettre de Cessac suite au non-recevoir de la princesse Mathilde

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir retourné le long placet que j'avais pris la liberté d'adresser par votre intermédiaire à son altesse impériale Madame la princesse Mathilde.

En hasardant la démarche avec laquelle son altesse n'a pas prêté le puissant et bienveillant concours de son intervention, je ne m'étais dissimulé aucun obstacle qui devait rencontrer ce que j'appelai mon indiscretion. J'avais passé outre, cependant, pour la satisfaction d'une sorte d'acquit de conscience.

Je savais que la main gauche doit distinguer ce que donne la droite, mais je savais aussi que les deux mains ne devant pas ignorer ce que l'une d'elle avait donné, l'empereur ne répudierait pas le souvenir d'un service rendu.

Je ne croyais d'autant plus autoriser à solliciter de sa majesté une distinction honorifique que je n'ignorais pas que la faveur par moi enviée avait été déjà concédée à un agent voyer chargé de diriger les fouilles opérées sur le territoire d'Alise-Sainte-Reine.

Cet agent voyer n'avait fait qu'exécuter des ordres, que surveiller des travailleurs dans une besogne tracée par des mandataires de sa majesté, et j'avais exploré cet avantage sur lui et sur les personnes dont il suivait les prescriptions. Que le travail et le dévouement des uns et des autres était payé par l'empereur, tandis que j'avais payé moi-même mon dévouement, mes fatigues, le travail et les bras des hommes que j'avais mis à l'œuvre.

J'avais surtout cet avantage que le résultat de mes recherches, de mes fouilles, avait été certainement irréfutables et d'une démonstration invincible, tandis que l'attribution d'Alésia au site du Mont Auxois sera éternellement controversée par la science archéologique.

Voilà pourquoi, Monsieur, j'avais cru comprendre cette gratification.

.....

Signé : Cessac

16. Lettre de Cessac au Colonel Idelphonse Favé⁵

Idelphonse Favé
En 1867



Monsieur le Colonel,

Sous les auspices de Monsieur le sénateur Piétri, je prends la liberté de vous adresser trois opuscules touchant l'*oppidum* cadurque d'*Uxellodunum*. Monsieur le sénateur qui me fait l'honneur de me témoigner quelque bienveillance m'a donné conseil de soumettre à votre haute compétence les (...) l'objet de mes études. Je serais heureux, Monsieur le Colonel, si cette question historique pouvait solliciter votre attention et si votre appréciation touchant mon travail pouvait arriver jusqu'à l'auguste historien de la vie de César.

Signé : Cessac

⁵ - Louis-Napoléon, devenu Président de la République en 1848, appelle Favé qui publie alors son *Nouveau système d'artillerie* en 1850. Puis il est envoyé en mission d'étude en Angleterre, en Hollande, en Belgique, pour évaluer leur matériel d'artillerie (fabrication des explosifs et organisation des manufactures d'armes). À son retour, nommé professeur de fortification à l'École polytechnique, il devient l'officier d'ordonnance de Louis-Napoléon en 1852 puis son chef d'escadron. Chef du cabinet militaire de Napoléon III pendant la campagne d'Italie, il travaille ensuite sur l'artillerie à canons rayés et crée les premières mitrailleuses. Colonel en 1859, général de brigade le 13 août 1865, Favé est nommé commandant de l'École polytechnique en 1866. Il participe à la défense de Paris en 1870. Le 10 juillet 1876, il est élu à l'Académie des sciences, en remplacement du baron Séguier.

17. Courrier de Cessac au député Eugène Rouher

Vitry-sur-Seine le 6 novembre 1879

Monsieur le Député,

J'ai eu l'honneur de déposer à votre domicile de Paris quatre des cinq brochures grand in 8° qui furent publiées par moi, en vue d'un service à rendre à l'impérial auteur de la vie de Jules César. La cinquième brochure ayant été épuisée manque à la collection primitive. Comprenant 191 pages de texte grand in 8°. Ces opuscules écrits et publiés de 1861 à 1865 avaient pour but d'éclairer la marche de l'empereur à travers la difficulté de l'une des attributions les plus ardues présentées par les campagnes de Jules César. À travers la Gaule. Je veux parler du siège d'*Uxellodunum*, de l'*oppidum* cadurque qui fût le suprême refuge de l'indépendance et de la liberté gauloise, en ne jetant résolument dans une polémique, dans une controverse où mes antagonistes constituaient le corps savant de la commission de la topographie des Gaules. Je ne m'étais dissimulé ni mon impuissance, ni mon défaut de notoriété scientifique ou militaire ; mais j'avais à cœur d'épargner une erreur regrettable à l'œuvre de l'empereur, j'avais à cœur également de suivre les conseils d'un vieux ami des anciens jours, du sénateur Piétri aimé, qui s'était tenu au courant de mes opuscules, n'avait, dès 1869 imposé à devoir d'aller jusqu'au bout dans l'œuvre entreprise, m'assurant que bien que l'empereur, qu'il avait eu l'occasion d'entretenir de moi et de mes études, n'eut pas une conviction semblable à la mienne. Il n'en désirait pas moins être éclairé touchant la vérité à croire Piétri, mon ancien commensal des années 1833, 1834, 1835, oct. 1836, et que le même toit avait abrité l'un et l'autre pendant cette période, l'empereur lui avait dit, puisque vous connaissez M. Cessac, que vous vous intéresser à lui, dites-lui de travailler, et s'il me démontre d'une manière absolue qu'il est dans la voie de la vérité, il sera dédommagé de ses sacrifices et même récompensé. Travailler donc, ajouta encore M. Piétri, et là votre thèse triomphe, j'en ferai mon affaire personnelle. La réalité de ce que j'énonce ici, Monsieur le sénateur nous apparaîtrait jusqu'à l'évidence s'il n'était donné de vous communiquer certaines lettres à moi adressées par M. Piétri et vous serez édifié sur nos vieilles relations.

Il va de soi d'ailleurs, que dévoué comme il était à la famille impériale, une erreur historique topographique déparerait gravement le livre impérial.

La lettre à moi adressée le 18 septembre 1865 par M. le baron Stoffel, officier d'ordonnance de sa Majesté sera pour vous Monsieur le Député un témoignage non équivoque du soin que prenait l'empereur à éviter des critiques plus ou moins méritées.

La lettre de Stoffel est jointe.

Les deux missi ... recherchèrent ... à grand renfort de bras les camps de Caninius dans le vallon du *flunen* de la Tourmente, la *tormenta* des commentaires. Mais ils furent plus heureux lorsque invoquant mes brochures, j'eus appelé l'attention de M. Stoffel et de ses ouvriers sur les plateaux de Pech-de-Mont au nord-est.

Depuis Issolud, ce territoire n'eût plus, dès lors, plus de secret pour les envoyés de l'empereur qu'il n'en avait fait ... depuis longtemps. L'empereur voulant que les approches de la fontaine pérenne de César fut fouillée en tout-sens envoya sur les lieux un peloton de sapeurs du génie de la garde qui fut mis à nos dispositions. De nombreuses épaves de la guerre s'ajoutèrent dès lors à celles qui avaient été ma moisson personnelle et qui se trouvent déposées en partie au musée de Saint-Germain.

J'ai à faire observer que dans les premiers temps de mes recherches, je fus en proie à des tâtonnements motivés par les six fontaines qui viennent sourdre et ... d'une ligne d'une ligne



Eugène Rouher

d'environ 5 kilomètres des versants du Puy d'Issolud. Cette multiplicité de sources, alors que les commentaires n'en désignent qu'une seule faisait mon désespoir.

Sans la bonne fortune, et les études qui m'attachèrent au versant de Loulié, je pouvais n'arriver au but qu'au prix de sacrifices ruineux qui eurent peut-être fait reculer l'histoire de César ; mais qui ne pouvaient m'effrayer du moment que le sénateur Piétri n'avait dit d'aller en avant.

Par malheur pour moi et pour mon maigre budget, M. Piétri n'était plus depuis le mois de mai 1864 et ses promesses et mes espérances d'un dédommagement légitime furent ensevelies avec ce vieil ami. Il est vrai qu'après deux années d'attente et lorsque l'empereur avait dû refaire en 1866 son siège d'*Uxellodunum* sur les éléments acquis par mes fatigues et ... de mon argent, les rudes chemins du Lot, M. de Reffye voulut bien se charger de remettre à l'empereur une respectueuse requête. Sa majesté pris connaissance, et répondit à M. Reffye que ma demande d'un dédommagement était de toute justice.

C'est du moins, ce que m'a rapporté M. Reffye dont j'avais su apprécier le noble caractère pendant les 35 à 40 jours que j'avais passé au Puy d'Issolud avec M. Stoffel et lui.

Je dirai plus tard qu'elle fut les libéralité de l'Empereur.

Je crois devoir mentionner ici quelles circonstances amenèrent la mission pour ne pas dire le contrôle de MM Stoffel et Reffye. Dans le cours de mes publications l'empereur me fit adresser, fait remercier de mes études par le sous-chef de son cabinet. Mais je me bornerai à transcrire deux des lettres reçues. La première et la deuxième furent motivées par mon second opuscule en date du 20 juin 1862. *Voir les lettres mentionnées plus haut.*

Je suis avec un profond respect, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Cessac

18. Courrier de Cessac à Monsieur Rouher, député au corps législatif

Monsieur, le député,

Avant d'entamer les faits qui ont motivé la rédaction et publication des brochures déposées à votre domicile de Paris, j'ai eu à cœur, Monsieur d'appeler votre attention sur une lettre, à moi écrite par Monsieur le baron Stoffel ancien officier d'ordonnance de l'empereur.

Cette lettre d'exprimant dans les termes qui suivent.

Lettre du 18 septembre 1865 (*voir la lettre*).

Me conformant à la prière de ce dernier, je me rendis sans retard au Puy d'Issolud où quelques jours plus tard un peloton de sapeurs de la garde vint se mettre à ma disposition avec la tâche de rechercher, sous ma direction le plus possible d'épaves de la guerre des Gaules. Celle que j'avais recueillies par mes précédent travaux furent bénévolement remises à monsieur Stoffel, et par lui envoyées à Biarritz sur l'ordre présent de l'empereur qui s'y trouvait. Une portion de cette moisson se trouve aujourd'hui au musée de Saint-Germain.

MM. Stoffel et Reffye s'occupèrent alors des camps de Caninius dont mes brochures avaient depuis longtemps signalé l'emplacement sur le territoire de Pech-de-Mont.

Je dois mentionner ici que les fouilles décisives des travailleurs à mes frais pendant quatre années, ou pour mieux dire pendant un des mois de ces quatre années furent mises en lumière dans le courant de juillet 1865. J'avais eu le soin d'aviser l'empereur par trois lettres circonstanciées, mais au silence gardé, je ne soupçonnais qu'aucune d'elles n'était parvenue à destination. Je pris alors le parti d'en adresser une dernière à Monsieur Piétri secrétaire particulier de sa majesté et proche de l'ancien sénateur qui à mon vif regret, et à mon grave dommage était décédé en 1864, n'avait pu avoir la joie de voir mon triomphe de 1865, à l'encontre de la Commission de la Carte des Gaules. Monsieur le secrétaire particulier me répondit par la lettre suivante :

« Palais de Fontainebleau le 1^{er} septembre 1865,
Monsieur,

J'ai attendu le retour de l'empereur à Fontainebleau pour lui remettre la lettre que vous n'avez envoyée. Je viens de la placer sous les yeux de sa majesté et je m'empresse de vous en informer.

Si je suis heureux, Monsieur, de saisir une occasion de vous être agréable, et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments très distingués.

Signé : Piétri

Vous remarquez, Monsieur le député que la lettre de Monsieur Piétri est datée du 1^{er} septembre 1865 et que celle de Monsieur Stoffel est pour la date du 18 septembre, c'est-à-dire que dix-huit jours les dépassent, ce qui prouve l'empressement que mit sa Majesté à s'éclairer, sur mes découvertes et sur l'erreur indigne du verdict de la Commission de la Carte des Gaules dont jusqu'alors elle avait si exactement suivi les sentiments qu'au moment même où MM. Stoffel et de Reffye contrôlaient mes découvertes décisives. Le siège d'*Uxellodunum* était déjà imprimé sur les éléments erronés de la susdite Commission. Au surplus, les plus clair des résultats qui devaient suivre mon triomphe a été présenté par moi, lorsque dans ma brochure publiée les 15 décembre 1862, j'écrivais à la première page :

« La lassitude plutôt que les doutes avaient envahi mon âme, et je songeais à désertier mon œuvre et les droits traditionnels de Puy d'Issolud. Parce que, entre mes antagonistes et moi, la part des champ et de soleil n'était pas égale à eux, en effet l'heureuse fortune d'avoir pu accomplir leur mission sans semer un sacrifice et un regret, sous chacun de leurs pas, à moi de chercher la vérité, en livrant à tous les vents, aux ronces des chemins, des jours de repos et des flots de ma toison, et

tel a été le dédommagement promis à des milliers de francs semés sur les routes et sur les montagnes du Quercy. »

Post-scriptum

J'ai parlé de mes anciennes et amicales relations avec Monsieur Piétri, aimé, ancien sénateur, j'aurais pu spécifier des services rendus à lui, comme à son frère et pour lesquels d'ailleurs, j'ai eu à me louer de lui bien plus que de son frère.

À l'égard de mes publications, qu'il a toutes possédées et lues avec un vif intérêt, ma gratitude veut signaler ses bons conseils et une gracieuse démarche faite en 1863.

Monsieur Piétri, me croyait lui dans une voie meilleure que ne l'entendait l'empereur, et les faits qui se sont produits en 1869 donnant la mesure de sa haute raison et de la valeur de ses appréciations. Même dans des questions scientifiques et historiques qui n'avaient jamais été l'objet de ses études et de ses méditations. Un jour de l'année 1863, ayant eu l'occasion d'un entretien avec l'empereur, il eut l'obligeance de lui parler de moi et de mes publications onéreuses pour moi, dont il ignorait par sa situation et les épreuves subies.

Il ne me cachât, fut quelques jours plus tard les doutes que hantaient l'esprit de sa majesté, mais ajouta-t-il, l'empereur ne demande pas mieux que d'être éclairé, puisque vous connaissez Monsieur Cessac dites-lui de travailler, est-il démontré d'une manière absolue qu'il est dans la bonne voie, il sera dédommagé et récompensé. Enfin Piétri avait ajouté : si vous n'êtes pas sûr de votre cause rapidement, ne continuez pas pour vous dépasser, dans le cas contraire aller de l'avant et quand le succès aura répondu à vos efforts, ne vous préoccupez pas du dédommagement j'en fais mon affaire.

Sa mort survenue en 1864, ensevelit dans le même sépulcre et l'ancien ami et mes espérances.

Cependant, c'est en sa mémoire que j'ai persisté dans mon œuvre et que j'élargis même mes dépenses en recherches en fouillant et en sondages qui amenèrent mon succès et épargnèrent à l'empereur et à son livre des critiques qui l'eussent amèrement blessé.

Formule de politesse ?

Signé : **Cessac**

19. Lettre de Cessac au Maréchal François Marcellin Certain de Canrobert

Monsieur le Maréchal,

J'ai su de Monsieur le conte Murat, avec grande satisfaction, votre excellence avait appris l'heureuse issue des fouilles que je viens de poursuivre, un mois durant sur le territoire de Puy d'Issolud.

L'allocation du ministère trop insuffisante, à votre gré, comme au mien et l'expiration de mon congé n'ont pas permis de continuer jusqu'au bout du déblaiement des galeries romaines, mais enfin elles existent ces galeries souterraines, elles se développent dans un massif de tuf et nul ne pourra reconnaître leur origine, leur destination et leur caractère. Ce résultat qui épargnera une erreur regrettable au livre de sa majesté, appartient à votre excellence Monsieur le maréchal autant qu'il m'appartient.

N'est-ce pas à elle que je dois les ressources, quoique que restreintes, mises à ma disposition ? N'est-ce pas son opinion touchant le site d'*Uxellodunum* qui a réconfort moins une prite (?) à défaillir sous les sacrifices encore ?

Vous n'avez qu'entrevu peut-être, les escarpements de la fière montagne Puy d'Issolud et sa masse imposante, mais avec l'instinct du soldat, avec le coup voir et la science du capitaine, vous avez compris que le guerrier cadurque n'avait pu négliger ce grand nid d'aigle, dominant nos contrées, pour aller s'enfermer et suffoquer dans les bicoques de Luzech ou de Capdenac.

Tout aura donc convaincu Monsieur le Maréchal à réaliser vos affirmations prophétiques devant le conseil général, et comme vous l'avez dit, Puy d'Issolud sera éternellement l'*oppidum* cadurque qui balança la fortune de César.

Votre excellence, Monsieur le maréchal, voudra t'elle permettre à ma gratitude de lui dédier l'opuscule que je me propose d'écrire sur cet important sujet.

Daignera t'elle aussi placer sous les yeux de sa majesté la lettre que j'ai l'honneur de lui envoyer.

Je n'ai aucun titre à de telles faveurs et pourtant j'ose espérer que sous l'égide de son dévouement à l'empereur, la prière d'un obscur compatriote saura montrer au cœur du noble et glorieux fils de notre vieux Quercy.

Formule de politesse

Signé : Cessac

PS. Si votre excellence désirait de plus grands détails, daignant m'accorder une audience, je serais naturellement très flatté de lui donner à vive-voix.



Maréchal Canrobert

20. Courriers concernant l'achat du terrain par Napoléon III et les travaux de restauration

Monsieur le Ministre,

Lorsqu'au mois d'octobre 1865 je me trouvais à Puy d'Issolu avec deux des officiers d'ordonnance de l'empereur, l'un deux, Monsieur le commandant Stoffel me fit connaître l'intention de sa Majesté d'acquérir le terrain qui fut le théâtre du dernier épisode du siège d'*Uxellodunum*. Par malheur le propriétaire manifesta des prétentions si exagérées que l'empereur ne croit pas devoir donner suite à son projet.

Depuis quelques mois ce propriétaire de la Coste est venu à décéder et le sieur Martin Gaillard, son héritier ne demanderait pas mieux que de se prêter aux désirs de sa Majesté, sa valeur était toujours la même, les 50 ou 60 ares de terrains enveloppant la fontaine gauloise et la galerie romaine.

Le prix actuel ne dépasserait plus 3000 Francs, c'est à-dire qu'il serait inférieur de plus de la moitié à celui qui fut demandé par le sieur Coste.

L'absence de Monsieur le commandant Stoffel m'oblige de solliciter l'entremise de votre excellence, Monsieur le Ministre, afin d'informer l'empereur, des modifications qui se sont produites depuis mes premiers entretiens avec l'ancien propriétaire de Loulié.

Depuis les fouilles qui ont bouleversées ce territoire, les eaux venant de l'intérieur du massif ont repris possession à diverses fois du bassin de l'antique source et s'épanchant (?) en torrent par-dessus les bords, ont entraîné les terrains inférieurs jusqu'à boucher l'orifice de la galerie, et a effondré sa voûte sur deux points. Quelques années encore et de nouvelles dégradations altéreront cette galerie plus profondément que ne l'avait fait les dix-neuf siècles écoulés depuis César.

J'ai initialement essayé de conjurer cette fâcheuse éventualité en sollicitant le conseil général du Lot pour une légère subvention destinée à d'urgents travaux de soutènement.

Il est vrai que l'assemblée départementale avait en 1864 voté une allocation de 400 Francs qui fut absorbée et bien au-delà par les fouilles de 1865. Mais j'espérais qu'elle ne référerait pas à la commune de Saint-Denis. Un deuxième subsidé ? alors que nul de ses membres n'ignorait que la double allocation sollicitée ne dépasserait pas de beaucoup ce que j'appellerais les dîmes de mes sacrifices personnels.

Les sept mille francs environ que j'ai dépensés en vue d'épargner une erreur et une ? de l'histoire de Jules César pèseront longtemps avec mon refus, et cependant mes premiers regrets ne sont venus qu'à la suite de la décision d'un Conseil régional du Lot.

Qu'elle que soit, au surplus, la pensée actuelle de l'empereur, au sujet de l'achat proposé, il ne peut entrer dans mon esprit que, faute d'une obole opportunément employée... la ruine ses fasses, l'ombre (?) pèse de nouveau sur le sol qui but des flots de sang de nos pères gaulois, sur une œuvre empreinte du génie de César, et la seule connue qui puisse témoigner du passage de César à travers le vivant (?) monde romain.

....

Signé : Cessac

Lettre du 11 juin 1868

Sire,

J'ai appris l'acquisition faite au nom de l'empereur, des terrains qui enveloppent les deux sources de Loulié. Des travaux, m'assure-t-on vont être exécutés sur ce site, soit pour y compléter les recherches déjà poursuivies, soit pour y élever un monument, une pierre commémorative sur la

terre qui but un sang héroïque. Si un vœux serait-il permis, sire, à l'homme qui pour ouvrir la voie qu'on élargira demain, a sacrifié le repos des vieux jours qui lui restent. Puis-je ajouter un mot à tant de fugues ? de qui ont dévoré mes veillées ?

Si cette licence m'est donnée, sire, que votre majesté sauve de la ruine cette galerie souterraine, cette fontaine où s'émoussa ma pioche... et dont les eaux furent grossies. De mes sueurs et de celles de mes ouvriers.

Un tiers de ce *terti cuniculi*, peut défier le temps, un autre ne tardera pas à s'écrouler, car le tuf de sa voûte est en grande partie détaché et des marnes seules tassées et compactes forment le ciel qui recouvre cette section de l'ouvrage romain.

Déjà à l'époque de mes travaux, je dus donner aux ouvriers l'exemple d'un peu d'audace puisque les fragments détachés et gisant sur l'aire de galerie leur faisait appréhender des éboulements périlleux pour la sécurité de tous, j'y fis même établir quelques blindages.

Quant à la portion de tunnel avoisinant la source... elle n'existe plus depuis des siècles, peut-être sur ce point en effet, les mineurs de César, atteignirent la limite supérieure du banc tufier... et quand les blindages s'abattirent, glissant à leur tour, et les marnes qu'ils soutenaient comblant le vide. Sur un développement de 20 mètres environ, une galerie artificielle ? à la partie actuellement solide, doit reproduire celle qui fut créée par César. Les matériaux sont sur place et comme jadis le tuf sera l'appareil mis en œuvre. Pour retrouver la section qui fut entièrement comblée par les éboulements, il y aura nécessité de se jeter à la gauche des déblaiements réalisés par les sapeurs du génie de la garde. Les filets d'eau à droite furent déviés de leur direction primaire ? (*Texte illisible*).

Si ma pauvreté n'avait rudement brisé mes penchants. Ce pas ne sont pas certes les 400 francs que j'hésiterais à accepter du Département du Lot, qui pouvait m'encourager à réaliser le rêve que j'avais fait ?

La Munificence de votre majesté, les dessins qui ? je suppose sont venus faire diversion à bien des douleurs ressenties. Elles seraient oubliées, sire, à tant de voyages dans le Lot, en ajouterais-je un dernier s'il m'était donné de savoir les idées que j'ai émises ont eu l'heureuse fortune d'être prises en considération.

Je ferais un dernier voyage surtout s'il était dans les vues de l'empereur de faire chercher les camps de Fabius et de César ; peut-être, à ce sujet serais-je favorisé du sort que je fus à ? du campement de Caminius rebilus.

Signé : Cessac

21. Courrier Cessac au député le 1^{er} avril 1870

Monsieur le député,

Puy d'Issolud n'a dit son dernier mot et je regretterais toujours de n'avoir pas eu comme en juin et juillet 1865 , la liberté d'initiative et de direction à l'égard des fouilles qui, par ordre et au frais de l'empereur furent exécutées aux mois de septembre et décembre suivants. Beaucoup d'argent fut stérilement enfouis dans des terrains qui ne pouvaient rien receler ainsi que je l'avais annoncé en indiquant un des lieux, Pech-Demont où la pioche devait à mon sentiment être plus heureuse et le fut en effet. Ailleurs aussi des fouilles eussent été fécondes et très vraisemblablement l'empereur ne serait pas à ignorer encore la situation des deux camps établis côte à côte et s'épaulant naturellement, selon mon opinion, recevant la cavalerie amenée par César, les deux légions de Calénius et les 25 cohortes que Fabius du déplacer lorsque le proconsul eût modifié les plans d'attaque de ses lieutenants. Les hauteurs de Termes et de Montbuisson occupés seulement après l'arrivée de César par des postes de surveillance quotidiennement relevés au première heure de la nuit, la position des deux camps dont je viens de parler aurait donné la clé des mouvements stratégiques des assiégeants, et permis à sa majesté d'éclairer, de résoudre bien des questions d'attribution à la science militaire soulevées par son livre et par les commentaires mêmes.

Signé : Cessac

22. Léon de Cessac (Jean-François Armand Léon), le fils de Jean-Baptiste Cessac, sa carrière et sa bibliographie.

Léon de Cessac est le fils de Jean-Baptiste Cessac et Marie Clémentine Laborde. Il est né le 31 juillet 1841, à Gourdon. Il participa avec son père aux recherches de Loulié et aux fouilles de tumuli à Saint-Sozy (Lot).

Son père obtient du ministère de l'intérieur l'autorisation de faire précéder Cessac de la particule. Il fit ses études primaires à Gourdon chez le maître de pension Gibiat. Il poursuivit sa scolarité quand son père fut nommé à Paris.

Arrivé à Paris au début des années 1860, Léon Cessac devient dès 1864 membre du Comité d'archéologie américaine, une section de la Société d'ethnographie. Nommé conservateur du musée créé par la Société, il suit une formation de géologue et devient assistant de Charles Sainte-Claire Deville et de Ferdinand André Fouqué, titulaires de la chaire de géologie au Collège de France.

Il fut nommé le 25 septembre 1866 commis de 2^e classe par le préfet de police de Paris, Pietri, aux bureaux de l'administration centrale (salaire 1800 F). Mais au lieu de se rendre au travail, il préférait aider les savants du Jardin des Plantes.

Il participe à une expédition au Cap-Vert en 1869 en tant que géologue et ethnographe, puis travaille au laboratoire des hautes études du Collège de France. Il se lie d'amitié avec Alphonse Pinart au retour de l'exploration dans le nord-ouest américain que ce dernier a mené en 1870-1872. Ils projettent alors de mener ensemble une mission scientifique qui est validée par le ministère en 1875. Cependant les deux hommes se retrouvent séparés au Pérou en 1877. Cessac, resté à Lima, explore alors les vallées du Rio Rimac, du Chosica et du Rio Blanco et y découvre des roches volcaniques. Il découvre aussi la nécropole d'Ancón et y met en évidence l'existence de trois sites d'époques différentes. Cette expérience lui permet de développer des techniques archéologiques innovantes en adoptant une approche pluridisciplinaire intégrant l'anthropologie, la zoologie et la botanique. Il rejoint finalement la Californie en juin 1877 et mène des explorations faunistiques et floristiques dans les Channel Islands de Californie : Santa Cruz, San Miguel et San Nicolas, dont il dresse une carte géologique. En 1878, un arrêté du ministère lui permet de mener une nouvelle mission scientifique avec Alphonse Pinart. Cependant, Pinart part rapidement pour le Nouveau-Mexique. Cessac resté seul et sans argent put gagner la Californie en embarquant sur la frégate française « La Magicienne », avec des collections recueillies lors de fouilles au Pérou. Plus de 3.000 objets se trouvent au musée de l'Homme à Paris.

Tombé malade à la suite de plusieurs années de privations et de soucis, il arriva au Havre le 15 janvier 1880. Ses collections avaient déjà été expédiées au Muséum.

Criblé de dettes, il sollicita en vain une aide du ministère de l'instruction publique. Poursuivi par les huissiers, il changeait souvent de domicile avant de disparaître de Paris pour où ? Souillac ! On le retrouve à l'automne 1881, vivant dans la misère. Il était régulièrement invité par le docteur Lascoux qui appréciait beaucoup ses connaissances. Il avait table ouverte à l'auberge du Beffroi, son assiette étant peut-être payée par les riches familles souillagaises. Il finit par atterrir au « vieil hôpital », une mesure sordide où la commune logeait les indigents. Chaque jour, on lui apportait un repas du Beffroi. Malgré son stoïcisme, il finit par mourir prématurément, le 14 février 1891, dans les bas quartiers de Souillac, rue coudée, après un tel cumul de mauvaises conditions d'existence. Il est qualifié d'explorateur scientifique, son travail n'a pas reçu la reconnaissance des scientifiques de l'époque.



Léon de Cessac

Plusieurs témoignages ont été recueillis à Souillac sur ce personnage. On le disait toujours soigné, habillé de gris (assertion sans grand fondement pour un homme dans la misère). Une vieille femme lui accordait aussi une propension à séduire les femmes. Est-ce de l'affabulation, ce que les autres témoins pensent ? Quant à son surnom de Cessette, était-ce parce que justement, il ne courtisait aucune femme ? Il avait adhéré à la Société des Études du Lot⁶.

Publications de Léon de Cessac

- Léon de Cessac, 1879 - Voyage en Amérique. *Bulletin de la société de géographie*, n° 577.
- Léon de Cessac, 1882 - *Rapport sur une mission au Pérou et en Californie*. Archives des missions scientifiques et littéraires, 3^e série, vol. IX, p. 333-344
- Léon de Cessac, 1882 - Les fétiches de pierres sculptée en forme d'animaux découverts à l'île Saint Nicolas (Californie). *Revue ethnologique*.
- Léon de Cessac, 1882 - Renseignement ethnographique sur les Commanches. *Revue ethnographique*.
- Léon de Cessac, 1882 - Rapport sur une mission au Pérou et en Californie. *Archives scientifique et littéraires*, série IX.
- Léon de Cessac, 1882 - Projet de publication ethnographique et archéologique sur l'archipel en face de Los Angeles (non publié, manuscrits perdus ?)
- Léon de Cessac - Poème sous le pseudonyme de compère Philos, 1994-1887.

Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Archives privées : fonds Henry Reichlen - Musée de l'Homme (Paris) – (MH. Laboratoire d'ethnologie. Département Amérique).

Léon de Cessac

- Reproductions de photographies d'indiens Samela (collection Cessa du Laboratoire d'anthropologie).
- L'une des planches gravées en vue d'une publication de la collection Léon Cessac par le Professeur Hamy.
- Photographie d'une lettre spécifiant l'envoi par Léon de Cessac de trois malles d'objets d'histoire naturelle.
- Observations sur des fétiches de pierre sculptés en forme d'animaux découverts à l'île de San-Nicolas (Californie) par M.L de Cessac, article publié en 1882 dans la *Revue d'Ethnographie*.
- À propos d'une figurine en stéatite découverte près de Lytton.
- Environment and culture : the Lake Mojave case, article de Robert F. Heizer publié dans le *journal The Masterkey*.
- Perforated stones from California, texte de Henry W. Henshaw en 1887 par le Smithsonian Institution.
- Settlement archaeology, texte édité et écrit par K.C Chang de Yale University.
- Report of the University of California archaeological survey : The archaeology of Bowers cave, Los Angeles County, California and Reprint of early on Santa Barbara archaeology (Numéro 59).
- Photographies d'objets de la collection 1884.91.
- Rapport sur une mission au Pérou et en Californie par M. Léon de Cessac (collection 1884.91) (original conservé dans le fonds des archives des missions scientifiques et littéraires).
- The French scientific expedition to California, 1877-1879 (reprinted from University of California archaeological Survey Report , n° 52, 1951 (Collection 1884.91).
- The "Queen" of Mescalitan Island" reprinted from "The Scientific Monthly" May 1942.
- Retranscription d'une lettre adressée par Léon de Cessac à L. Charmes, Directeur des Sciences et Lettres du Ministère de l'Instruction Publique en 1880 et photographies de la lettre originale (collection 1884.91).
- Lettre de remerciement adressée à Henry Reichlen.

⁶ - Témoignages de Georgette Delpech (présidente des amis du vieux Souillac) et Guy Maynard (historien).

- Correspondance avec la mairie de Souillac concernant Léon Cessac, natif de cette ville.
- Village shift and tribal spread in California prehistory, texte de Robert F. Heizer publié dans The Masterkey.
- Burins and bladelets in the Cessac collection from Santa Cruz Island, California, texte de R.F Heizer et Harper Kelly publié en 1962 dans Proceedings of the American Philosophical Society.
- Archaeological resources of San Nicolas Island, California, texte de Clément W. Meighan et Hal Eberhart publié en 1953 dans American Antiquity.
- Continuity of Indian Population in California from 1770/1848 to 1955, texte de L. Kroeber et Robert F. Heizer publié en 1970 par le département d'anthropologie de l'université de Berkeley.
- More J.P Harrington notes on Ventureno chumash basketry and culture, texte Robert F. Heizer publié en 1970 par le département d'anthropologie de l'université de Berkeley...
- An assement of radiocarbon dates for the rose spring site, Inyo County, California, texte de C.W Clewlow, R. Berger et Robert F. Heizer publié en 1970 par le département d'anthropologie de l'université de Berkeley.
- Shasta villages and Territory, texte de Thomas R. Hester et Robert F. Heizer publié en 1970 par le département d'anthropologie de l'université de Berkeley.
- Plank canoes of south and north America, texte de R.F Heizer publié en 1966 dans "The Kroeber anthropological Society Papers.
- Addittional data on fired clay human figurines from California, texte de R.F Heizer et David M. Pendergast publié en 1955 dans American Antiquity.
- Deux séries de photographies de la collection Cessac (1884.91).

23. Lettre de Léon de Cessac au Ministre

Monsieur le Ministre,

Encouragé par le rapport que votre excellence a présenté à l'empereur touchant les progrès des hautes études accomplies lors de mes missions scientifiques, j'ai l'honneur de solliciter de votre influence de vouloir bien m'adjoindre à la mission dont vous avez évoquée charger Monsieur aimé Bouvier en vue de l'exploration de l'archipel du Cap Vert.

Les études américaines auxquels je me suis livré, comme aussi les recherches archéologiques et topographiques faites de concert avec mon père touchant certaines questions de la carte des gaules et notamment du site de l'*oppidum d'Uxellodunum*, me font espérer que je pouvais utilement me livrer à des travaux historiques et topographiques dans les îles dont vous avez bien voulu confier l'étude à Monsieur Bouvier.

Je me permets en conséquence, Monsieur le ministre, de solliciter l'adjonction pendant un an à la mission que ce dernier a reçu de votre excellence.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Léon Cessac

24. Lettre de Léon de Cessac au Préfet

Monsieur le préfet,

Des nécessités de santé et des conseils de hygiéniques n'ayant fait comprendre l'utilité d'une exportation volontaire sous des climats autres que ceux de la France, j'ai cru pouvoir solliciter ma mission en rapport avec des études et des travaux, auquel j'avais consacré quelques années de ma vie.

Son excellence, Monsieur le Ministre de l'instruction publique a daigné me charger de me rendre aux îles du Cap Vert et au Portugal pour me livrer à des travaux et à des explorations utiles aux services historiques et géologique qui ont un intérêt international.

Je viens en conséquence, Monsieur le Préfet, vous prier de vouloir bien, en vue de cette mission, m'accorder un congé de 6 mois, sans traitement qui, si vous le voulez bien, Monsieur le Préfet, daterait du premier janvier 1869.

J'aurai l'honneur de nous produire l'arrêté ministériel que j'évoque à l'appui de la faveur que je sollicite.

Formule de politesse.

Signé : Léon Cessac

25 -Note du 12 juin 1880, musée de Cluny

Objets recueillis le 20 juin 1865 dans la légendaire galerie souterraine creusée en pleine roche tufière dans le but de capter l'unique fontaine suprême ressources des assiégés aux abois. Première épave offerte comme la deuxième au musée de Cluny, par MM. Léon et Abel de Cessac. 1^{ère} épave : c'était un fragment de blindage de chêne ayant l'aspect de l'ébène et qui fut taillé en couteau à papier (?). La deuxième épave recueillie dans le même milieu étant un petit bloc de roche cristallisée en suspension dans les eaux, et que sous l'action de 19 siècles avaient encastrée dans une sorte d'alvéole ou matrice. Un second fragment de blindage réduit en poussière au moment de sa découverte du bloc. Les parois internes de cette matrice reproduisent les fibres du bois primitif. **Remarque.** Au Musée de Martel il existe deux matrices semblables.

Le catalogue de description des objets d'art de l'antiquité déposés au Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny (de E. Du Sommerard en 1884⁷) mentionne : objets donnés par MM. Abel et Léon de Cessac, en 1866.

- 7992 à 7997. – Fragments de poteries gauloises trouvées aux abords de la Fontaine d'*Uxellodunum*, dans les fouilles exécutées par M. de Cessac en mai et juillet 1865, relativement au siècle d'*Uxellodunum* dirigé par César, 51 ans avant l'ère chrétienne.

- 7792. – Poteries fragmentées et conglomérats de cendre provenant de l'incinération du cadavre d'un soldat romain, trouvé près des fragments d'une urne cinéraire aux abords de la Fontaine d'*Uxellodunum*.

- 7993. – Conglomérat de charbons et de terres calcinées qu'on rencontre à deux mètres de profondeur et qui constituent les débris des ouvrages romains brûlés par les Gaulois, débris qui sur certains points présentent une épaisseur de 0,10 à 0,12 centimètres.

- 7994. – Fragments de blindages établis par les Romains pour soutenir les voûtes des galeries souterraines qui dérivent les eaux alimentant la Fontaine de l'*Oppidum*.

- 7995. – Culot de terre jaune trouvé aux abords de la Fontaine d'*Uxellodunum*.

- 7996. – Fragments de roche cristallisée, ayant servi de matrice à des blindages établis par les mineurs romains dans les galeries souterraines qui dérivent les eaux alimentant la Fontaine de l'*Oppidum*, pendant le siècle d'*Uxellodunum*.

Ces divers fragments ont été donnés par M. de Cessac, en 1866

-7997.- section de pétrification de même provenance, recueillie en juin 1865 et portant encore l'empreinte de la pièce de bois de chêne sur laquelle elle s'est formée.

Donnée par MM. Abel et Léon Cessac, 1877.

⁷ - Sommerard (Edmond). - *Musée de Cluny, Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité : du moyen âge et de la renaissance*. Éditeur Hôtel de Cluny, 1883, 692 p.

26. Courrier de Jean-Baptiste Cessac concernant le bois trouvé dans la galerie

Monsieur,

Les devoirs de votre charge nous mettent en relation avec des personnes qui couvrent volontiers dans des objets d'arts, constituant plus ou moins un chef-œuvre.

Je ne possède, moi, ni bibelots précieux, ni statues, ni tableaux pouvant allumer les convoitises des riches de la terre ; mais je peux offrir à l'un d'eux des épaves archéologiques sans analogue dans le monde.

Je peux offrir la possession de troncs de chêne ayant acquis la ténacité et la couleur de l'ébène et qui se prêtant à tous les caprices du ciseau du sculpteur sur bois auront de plus, le mérite de représenter des ouvrages militaires exécutés par les légionnaires de César, aux approches de cet *oppidum d'Uxellodunum* qui fut le suprême refuge de l'indépendance des Gaules.

Ce tronc ligneux ouvré par les sapeurs romains en l'an 51 avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire, il y a environ 1920 années, se rattachent à des souvenirs glorieux pour nos père gaulois, et pour nos fastes nationaux, et à ce titre, ils peuvent avoir une valeur d'affection et de patriotisme. De plus, ils peuvent être convertis en un mobilier de cabinet de travail que la sculpture peut illustrer et qui serait sans rival aux mains du possesseur.

Il constituerait en un mot, un mobilier, dont pas un souverain n'obtiendrait jamais les similaires, et la matière première reproduirait à peu près tout ce qui reste du dictateur et du grand général dans les contrées qui furent l'ancien monde romain.

Quelques milliers de Francs permettraient de recueillir la ?, que quelques milliers de Francs permettraient encore de convertir en meubles sans rivaux, je le répète, et sans analogues. Qu'un amateur, qu'un curieux de choses antiques se présente, et je lui fournirais toutes les précisions qui éclairer sa religion et donner pleine et entière confiance à sa passion artistique, archéologique et historique.

J'aurais pour garant de mes promesses des épaves existant au musée de Saint-Germain, et l'ouvrage même de l'empereur.

Pour garant aussi ma bonne fois et de mon désintéressement, j'offre de me faire que diriger les fouilles qui seront accomplies sous les yeux d'une personne désignée par celle qui acceptera mes offres de concours et d'indications.

Signé : Cessac